

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Bureau

Président : M. Alain MATHIEU
Vice-président e : Mme Vally CARTER
Secrétaire : M. Christian FLURY
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Monica DE VECCHI

Sont présents :

Mme Nathalie ADAM, M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, M. Laurent BRUN, M. Thierry BRUNIER, Mme Mathilde CAPTYN, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Aristos MARCOU, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Hüseyin TEMEL, M. Muharrem TEMEL, Mme Olga VILLARRUBIA

Excusés : Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry FRANCIOLI

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. Damien BONFANTI, M. Stéphane LORENZINI
Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS**6) Projets de délibération du Conseil administratif**

- | | | | |
|----|--------------------------|--|-----------------------|
| a) | 180-19.05 | Examen et approbation des comptes 2018 de la | <u>p. 1483</u> |
| | Entrée en matière | Fondation communale pour le logement des personnes âgées | |
| b) | 181-19.05 | Examen et approbation des comptes 2018 de la | <u>p. 1483</u> |
| | Entrée en matière | Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) | |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

- c) 182-19.05 Examen et approbation du rapport d'activité 2018 de la **p. 1484**
Entrée en matière Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)
- d) 134A-19.05 Ecole du Plateau 2^e étape – Petit-Lancy – Crédit **p. 1484**
Entrée en matière d'investissement complémentaire
 Fr. 5'850'000.--
- 7) Motions – Résolutions
- Motion du groupe Socialiste « Sexisme et violences sexuelles : pas dans ma commune ! » **p. 1484**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 8) Commission sociale, séance du 7 mai 2019, rapporteur Mme Virginie GLASSEY
- Création d'un poste de coordinateur-trice à la petite enfance au sein du service des affaires sociales **p. 1488**

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 9) Commission des finances et du logement, séance du 8 avril 2019, rapporteur Mme Olga VILLARRUBIA
- 177-19.03 Crédits budgétaires supplémentaires 2019 **p. 1489**
Arrêté
 Fr. 750'000.--
- 10) Commission des finances et du logement, séances des 8 avril et 6 mai 2019, rapporteur Mme Olga VILLARRUBIA
- 179-19.05 Examen des comptes 2018 **p. 1499**
Arrêté

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 11) Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont, séance du 19 mars 2019, rapporteur M. Yves PAGE
- a) Situation actuelle de l'exploitation du stade **p. 1506**
 b) Présentation du projet de halle sportive **p. 1507**
 c) Projets futurs **p. 1507**
 d) Divers
- 12) Commission des sports, séance du 26 mars 2019, rapporteur Mme Céline ROSSELET
- a) Audition du club Vovinam Lancy Manh-Long **p. 1507**
 b) Présentation de l'inventaire et besoins en équipements sportifs sur les territoires des villes de Carouge et Lancy **p. 1508**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

- 13) Commission de la sécurité, séance du 2 avril 2019, rapporteur Mme Bénédicte MARMY
- a) Circulation autour de l'Institut Florimont **p. 1509**
 - b) Présentation des Samaritains de Lancy **p. 1509**
 - c) Alarmabilité des Samaritains de Lancy – premier bilan **p. 1510**
 - d) Divers
- 14) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 3 avril 2019, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- Divers
- 15) Commission sociale, séance du 9 avril 2019, rapporteur Mme Monica DE VECCHI
- a) Présentation de la Fondation Partage **p. 1511**
 - b) Divers
- 16) Commission du développement durable, séance du 10 avril 2019, rapporteur M. Yves PAGE
- Bilan des opérations éco-sociales de 2012 à 2017 **p. 1512**
- 17) Commission de la culture, séance du 15 avril 2019, rapporteur Mme Martine DEGLI AGOSTI
- a) Festival Lancy Tennessee – Programme de l'édition 2019 **p. 1513**
 - b) Point de situation sur le projet de médiathèque **p. 1514**
 - c) Orchestre en classe – Politique d'extension du projet à moyen terme **p. 1514**
 - d) Mai au Parc – Avenir du festival **p. 1514**
 - e) Divers
- 18) Commission des travaux et constructions, séance du 29 avril 2019, rapporteur M. Yannick HANIFI
- a) Concept énergétique territorial (CET) pour la Ville de Lancy – Etat de situation **p. 1515**
 - b) Divers

POINTS FINAUX

- 19) Propositions individuelles et questions **p. 1516**
- 20) Election du Bureau du Conseil municipal **p. 1519**
- 21) Message du Président sortant **p. 1520**
- Questions du public **Annexe**

* * * * *

M. MATHIEU : Mesdames et Messieurs, bienvenue à tous. J'ouvre cette séance du Conseil municipal du 16 mai 2019. Je salue les membres du Conseil municipal, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal.

Sont également salués les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Lancy, les représentantes et représentants de la presse, ainsi que vous, cher public. Je salue tout particulièrement la présence de M. François LANCE, ancien Conseiller administratif, ainsi que

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

de Mme Maria BERNASCONI, ancienne Conseillère nationale et Présidente de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées.

J'excuse l'absence de Mme BENCKER et de M. FRANCIOLI.

Nous sommes 35 et la majorité qualifiée, si elle est utile, sera de 18.

Enfin, je vous rappelle la nécessité absolue de la concision de vos rapports.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. MATHIEU : concernant le point 8) Rapport de la Commission sociale du 7 mai 2019 pour la création d'un poste de coordinateur-trice à la petite enfance au sein du service des affaires sociales, le Bureau a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour car le rapport était utile à notre décision qui suit en point 9).

M. DEROBERT : au point 10), le rapporteur de la Commission des finances du 6 mai 2019, est moi-même. D'autre part, je propose de supprimer le point 19) Commission des finances du 6 mai 2019 – Divers, car ce point sera évoqué au point 6 d) Ecole du Plateau.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de valider cet ordre du jour avec ces modifications.

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. MATHIEU : comme évoqué lors de notre dernière séance de Conseil municipal, vous trouverez dorénavant dans CMNet le formulaire pour déposer un amendement. Il est sous deux formes : format word si vous voulez déposer l'amendement avant la séance en dactylographié, et sous format PDF que vous pouvez remplir à la main. C'est très utile pour la présidence pour se rappeler la teneur de votre amendement.

Vous avez tous reçu le planning de nos séances du Conseil municipal pour le deuxième semestre 2019. Le Bureau vous propose de le valider. Sans opposition de votre part, il est considéré comme approuvé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Enfin, le Bureau a reçu quatre courriers : le premier courrier de M. Sidler qui donne sa démission du Conseil municipal au 20 juin 2019. Ce courrier sera traité par le prochain Président. M. Sidler, merci de votre engagement.

Courrier no 2 : la Coordination genevoise pour le moratoire 5G nous a alertés. Le Bureau demande au Conseil administratif de répondre à cette association, avec la teneur de la réponse à la question écrite de Mme Villarrubia.

Un troisième courrier a été reçu de la Société suisse pour les questions parlementaires qui sollicite la Ville de Lancy pour une éventuelle collaboration. Ce courrier est transmis à la Commission de l'administration pour analyse et éventuel traitement.

Le dernier courrier est le compte rendu de l'activité du Pouvoir judiciaire 2018. Si cela vous intéresse, nous vous le transmettrons.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : trois communications. Tout d'abord vous informer, comme il est de coutume, de la répartition des fonctions du Conseil administratif pour l'année 2019-2020 : le Maire, Stéphane Lorenzini, vice-Président, votre serviteur, et membre, Damien Bonfanti.

Deux autres divers : vous avez reçu sur CMNet la réponse, comme cela a d'ailleurs été évoqué par le Président, concernant la question écrite « Arrivée de la 5G : quelle précaution ? » et la réponse concernant les conséquences pour la Ville de Lancy de l'abolition de l'impôt sur les chiens.

QUESTION ECRITE AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE LANCY

Présentée par la conseillère municipale : Mme Olga Villarrubia

Date de dépôt : 28 mars 2019

Question écrite

Arrivée de la 5G, quelle position et quelles précautions la Ville de Lancy entend-elle prendre ?

Les affiches publicitaires pour la 5G ont envahi les rues de la commune de Lancy à la suite de l'attribution des fréquences 5 G aux trois opérateurs Swisscom, Salt et Sunrise par la Commission fédérale de la communication. Le déploiement de la 5G nécessitera l'installation de milliers d'antennes supplémentaires.

La 5G promet notamment un accès à internet encore plus rapide. Mais la 5G permettra surtout à des milliards d'objets d'être interconnectés et aux machines de dialoguer entre elles en temps quasi réel. Si la 2G, la 3G et la 4G étaient au service des personnes (téléphoner, envoyer des sms, accéder à internet), la 5G est dorénavant au service des machines.

Un enjeu majeur lié à la 5G est celui de la sécurité des données. Grâce à la puissance des algorithmes que la 5G permettra, nous ne maîtriserons plus nos données : ni la récupération des données à notre insu, ni l'exploitation de ces mêmes données.

Le deuxième enjeu majeur de la 5G a trait aux conséquences sur la santé. L'OMS a classé en 2011 les champs électromagnétiques, comme ceux de la téléphonie mobile, dans les cancérigènes potentiels. En 2017, 170 scientifiques de 37 pays ont demandé un moratoire sur la 5G en attendant des études sérieuses sur les impacts de cette technologie. Plus récemment, en septembre 2018, l'office fédéral de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

l'environnement (OFEV) a chargé un groupe de travail, comprenant des représentants de plusieurs départements fédéraux, de cantons, des opérateurs et du monde de la santé, d'étudier les risques des ondes de la 5G. Il doit rendre son rapport mi-2019.

Les effets à long terme de cette nouvelle pollution ne sont donc pas encore bien connus. Dans ces cas, et lorsque les données scientifiques ne sont pas suffisantes pour prouver ou infirmer une dangerosité, le principe de précaution doit primer afin de protéger la sécurité et la santé de la population.

L'implantation des antennes relevant des compétences fédérales et cantonales, la marge de manœuvre des communes est limitée mais pas inexistante. Dès lors nos questions sont les suivantes :

- *Des antennes pour la 5G ont-elles déjà été installées sur la commune de Lancy et, le cas échéant, combien ?*
- *Le conseil administratif ou ses services ont-ils été approchés par les opérateurs en vue de l'implantation d'antennes 5 G sur la commune ?*
- *Quelle est la position du Conseil administratif à ce sujet ?*
- *Le conseil administratif envisage-t-il de suspendre l'installation d'antennes 5G sur son territoire, et en particulier à des endroits sensibles comme les écoles, les crèches ou les lieux d'activités pour les enfants et les jeunes (stades de foot par exemple), en attendant la publication des résultats de l'étude menée par l'OFEV ?*

Je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.

Réponse du Conseil administratif

Concerne : Conseil municipal du 28 mars 2019 – question écrite : « Arrivée de la 5G, quelle position et quelles précautions la Ville de Lancy entend-elle prendre ? »

Madame la Conseillère municipale,

Nous revenons sur votre question écrite du 28 mars 2019 concernant l'objet cité en titre et pouvons répondre de manière détaillée à vos diverses interrogations, comme suit :

Des antennes pour la 5G ont-elles déjà été installées sur la commune de Lancy et, le cas échéant, combien ? :

Nous n'avons à ce jour pas connaissance que de telles antennes aient été installées sur le territoire communal.

Le Conseil administratif ou ses services ont-ils été approchés par les opérateurs en vue de l'implantation d'antennes 5G sur la commune ? :

Depuis le début de cette année, la Ville de Lancy a été sollicitée à quatre reprises pour préavis des requêtes en autorisation de construire formulées exclusivement par Swisscom pour des modifications d'installations de téléphonie mobile. Aucune mention relative à la 5G ne figurait dans les dossiers qui font systématiquement l'objet d'une enquête publique. Dans les cas précités, il ne s'agit pas de nouveaux sites.

Quelle est la position du Conseil administratif à ce sujet ? :

En règle générale, le Conseil administratif se repose sur la décision cantonale, en demandant que les conditions prévues dans le règlement sur la protection du rayonnement non ionisant soient respectées. Si le Canton a des doutes, c'est à la lui de refuser la délivrance de l'autorisation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Le Conseil administratif envisage-t-il de suspendre l'installation d'antennes 5G sur son territoire, et en particulier à des endroits sensibles comme les écoles, les crèches ou les lieux d'activités pour les enfants et les jeunes (stades de foot par exemple), en attendant la publication des résultats de l'étude menée par l'OFEV ? :

Comme indiqué plus haut, le Conseil administratif ne dispose pas d'éléments lui permettant de prendre une position tranchée dans le cadre de la délivrance de son préavis. C'est la raison pour laquelle il a adressé un courrier au service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants afin d'obtenir des informations plus complètes.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère municipale, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil administratif

Frédéric RENEVEY
Maire

QUESTION ECRITE AU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE LANCY

Quelles sont les conséquences pour la Ville de Lancy de l'abolition de l'impôt sur les chiens ?

Au vu du vote du Grand-Conseil validant l'abolition de l'impôt sur les chiens ainsi qu'à la très grande probabilité que la population soit appelée à voter sur ce sujet, nous souhaiterions obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quelle somme a rapporté l'impôt sur les chiens ?
- Combien a coûté la mise à disposition des sachets "canicrottes" ?
- Combien a coûté l'entretien des parcs à chien ?

Nous souhaiterions avoir des comparaisons sur les trois dernières années.

Par ailleurs, nous souhaiterions savoir combien de parc à chien se situent sur notre commune et s'il est prévu d'en augmenter le nombre ?

Enfin, si ces données sont disponibles, nous souhaiterions savoir

- Combien a coûté l'entretien de la voirie communale, en relation avec les déjections canines ?

Nous remercions, d'ores et déjà, le Conseil administratif de la Ville de Lancy pour ses réponses qui nous permettront de nous éclairer sur cette problématique qui a également des impacts au niveau communal.

Réponse du Conseil administratif

Concerne : Conseil municipal du 28 mars 2019 – question écrite : « Quelles sont les conséquences pour la Ville de Lancy de l'abolition de l'impôt sur les chiens ? »

Monsieur le Conseiller municipal,

Nous revenons sur votre question écrite du 28 mars 2019 concernant l'objet cité en titre et à laquelle nous pouvons répondre de manière détaillée comme suit pour les trois dernières années :

Production brute de l'impôt sur les chiens (100 centimes)

2016	Fr. 71'472.-
2017	Fr. 71'062.-
2018	Fr. 71'700.-

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Coûts pour la mise à disposition de sachets « canicrottes » -

2016	Fr. 7'128.-
2017	Fr. 10'773.-
2018	Fr. 6'138.90

Coûts pour l'entretien des parcs à chiens : (fournitures, installations, entretien, nettoyages)

2016	Fr. 2'889.-
2017	Fr. 4'603.-
2018	Fr. 15'967.- (dont Fr. 7'150.- pour la création d'un parc au chemin Annevelle)

Il existe actuellement 9 parcs à chiens répartis sur le territoire communal. Il est prévu d'en réaliser un supplémentaire dans le cadre des travaux du parc de la Chapelle. Il faut encore compléter ces lieux par les espaces de liberté situés le long du Voiret, du Petit-Voiret et de l'Aire.

Quant aux coûts d'entretien des voiries communales, en relation avec les déjections canines, il n'est pas possible de les dissocier des coûts liés au nettoyage général des routes. Nous constatons toutefois avec satisfaction une nette amélioration du comportement des propriétaires de chiens, qui respectent de mieux en mieux les trottoirs et cheminements, ce qui a permis de diminuer sensiblement les interventions avec des nettoyeuses à eau.

Le Conseil administratif se tient à disposition pour toute information complémentaire utile.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller municipal, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil administratif

*Frédéric RENEVEY
Maire*

M. LORENZINI : vous avez reçu quelques flyers sur vos places. Deux flyers concernant la programmation qui a lieu l'une à la Dépendance avec le spectacle Zoom avec deux représentations, samedi et dimanche qui viennent ; un concert à la salle communale du Petit-Lancy donné par l'Orchestre de Lancy-Genève ; une invitation à la nouvelle exposition de la Ferme de la Chapelle ; et, enfin, un concert d'orgue donnée à l'Eglise Notre-Dame-des-Grâces, dans le cadre de l'anniversaire de l'association Lancy d'Autrefois.

M. BONFANTI : j'ai deux communications. La première concerne la « Faites du jardin » qui aura lieu ce samedi de 10h00 à 16h00, profitez d'y aller pendant que la météo est plus adéquate, il y a des animations pour les enfants et plein d'autres choses pour les adultes, dont la visite du potager.

Un autre élément, c'est la reconversion bio qui s'est concrétisée en label Bio le Bourgeon suisse en début d'année comme vous avez pu le voir dans les médias hier sur ce point. Je vous rappelle que nous avons commencé cette reconversion bio en 2017, cela a pris 2 ans en partenariat avec le conservatoire et jardin botanique de Genève pour obtenir le label Bio le Bourgeon Suisse. Au bout de 2 ans, nous avons obtenu fièrement ce label qui fait de la commune de Lancy la première commune de Suisse à être labellisée Bio le Bourgeon, c'est-à-dire que nous n'utilisons plus de produits toxiques dans nos parcs et nos promenades et nous

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

espérons évidemment faire des émules auprès d'autres collectivités pour que les produits toxiques, nocifs tant pour l'écosystème que pour la santé de l'être humain, soient interdits, ou en tout cas arrêtés.

L'assemblée applaudit.

M. MATHIEU : je vous propose de joindre à ces applaudissements M. Hasler ici présent et qu'il transmette aussi des félicitations à Mme Michailat qui n'est pas là.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Examen et approbation des comptes 2018 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) (180-19.05)
=====

M. LORENZINI : je vous propose, pour essayer de gagner un peu de temps, de regrouper les points a), b), c), qui concernent la même chose, puisqu'il s'agit de l'approbation des comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, le même dossier pour la Fondation communale immobilière de Lancy et le rapport d'activité de ladite fondation. Ces trois rapports vont vous permettre de prendre connaissance de ce qui a été réalisé dans le cadre de l'année 2018 pour ces deux entités parapubliques, et qui seront présentés par leurs représentants et feront l'objet des débats nécessaires. Ces trois sujets sont renvoyés à la Commission des finances.

M. MATHIEU : quelqu'un s'oppose-t-il à ce que nous traitions ces trois sujets en un seul vote ? Ce n'est pas le cas. Nous allons voter l'entrée en matière de ces trois sujets.

L'entrée en matière des points a), b) et c), est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances et du logement.

b) Examen et approbation des comptes 2018 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (181-19.05)
=====

Cf. point a) ci-dessus.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

c) Examen et approbation du rapport d'activité 2018 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (182-19.05)

=====

Cf. point a) ci-dessus.

d) Ecole du Plateau 2^e étape – Petit-Lancy – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 5'850'000.--) (134A-19.05)

=====

M. LORENZINI : j'ai eu l'occasion d'en parler à la Commission des travaux. Nous avons revu, pour la deuxième année consécutive, les services du SRED - c'est un service qui appartient à la Ville de Genève et qu'on mandate bisannuellement et maintenant annuellement pour faire des études statistiques des effectifs scolaires. Mon collègue, M. Renevey, a eu l'occasion d'ailleurs de les présenter il y a peu de temps à la Commission sociale. Entre-temps, on les a revus et c'est la deuxième année consécutive qu'ils nous annoncent des augmentations relativement massives d'enfants, potentiellement élèves dans nos établissements. Ce qui fait qu'on vous avait présenté un programme pour le Grand-Lancy, mais qu'on arrive au constat que finalement les planifications d'il y a deux ans prévoyaient une deuxième étape de l'école du Plateau à plus de 10 ans, cela avait été ramené à une proximité de l'ordre de 6 à 7 ans, ce sont maintenant rapprochés à 3 ans, raison pour laquelle on propose de réaliser l'ensemble du groupe scolaire, non pas de manière échelonnée mais d'un seul tenant. Ce crédit complémentaire permet de financer ce montant et on aura l'occasion de vous expliquer toutes les modalités de cette tranche supplémentaire à la Commission des travaux et celle des finances.

M. MATHIEU : nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis des finances et du logement.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

Motion du groupe des Verts et des Socialistes « Sexisme et violences sexuelles : pas dans ma commune ! »

=====

Mme CARTER (lecture motion) :

Sexisme et violences sexuelles : pas dans ma commune!

En Europe, l'écrasante majorité des femmes élues ou qui travaillent dans les parlements subissent des violences psychologiques selon les résultats d'une récente étude de l'Union Interparlementaire et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Dans la plupart des cas, il n'existe pas de structure adaptée pour qu'elles puissent s'exprimer à ce sujet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019***Considérant :***

- *le fait que les institutions communales ont un rôle d'exemplarité important ;*
- *la nécessité de protéger toutes les personnes élues, ou celles qui travaillent ou évoluent au sein de l'administration communale ;*

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- *Renforcer les politiques internes au sein de l'administration communale visant à éliminer le sexisme, le harcèlement et les violences fondées sur le genre, le sexe ou l'orientation sexuelle ;*
- *Mettre en place un mécanisme de plainte et d'enquête confidentiels ;*
- *Etablir et appliquer des sanctions disciplinaires contre les auteur-e-s ;*
- *Dispenser des formations sur ces questions à l'ensemble des personnes qui travaillent au sein de l'administration communale ;*
- *Mener des actions de communication et de sensibilisation ;*
- *Appliquer ces dispositions également pour le Conseil municipal.*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

En octobre 2018, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Union interparlementaire ont publié une étude intitulée « Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe », dont les conclusions sont alarmantes : plus de 85% des parlementaires et des femmes travaillant au sein d'un parlement ont subi des violences au cours de leur mandat.

Le fait que les femmes parlementaires soient si souvent victimes de dénigrement, de remarques sexistes voire de violences physiques n'est pas propice à favoriser la représentation politique des femmes et n'est tout simplement pas tolérable.

En outre, les femmes qui travaillent pour les administrations publiques doivent bénéficier de mesures de protection fortes, ce d'autant plus qu'elles se trouvent souvent dans des positions de subordination.

Avec une protection accrue, les femmes seront plus enclines à évoluer dans des postes directement liés aux activités politiques communales. Il est primordial de rappeler que le sexisme et la violence – qu'elle soit physique ou morale – n'ont pas leur place au sein de notre administration, de notre Conseil municipal, ni ailleurs !

En tant que représentant-e-s du peuple, nous avons un rôle d'exemplarité à jouer et devons envoyer un message clair : l'inégalité, le sexisme et la violence n'ont pas leur place au sein de notre société.

Des sanctions doivent être mises en place à l'encontre des auteur-e-s et leur application se doit d'être réelle et efficace. Il n'est jamais aisé, quel que soit son genre ou son sexe, de dénoncer des actes de violence ou de discrimination, notamment par peur de représailles. Il est donc crucial qu'une structure garantissant la confidentialité soit mise en place, afin de permettre aux victimes de s'exprimer sans crainte.

Si la plainte s'avère fondée, des sanctions devront être appliquées, afin d'éviter que les auteur-e-s des violences poursuivent leurs actes et fassent de nouvelles victimes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

En plus de ces éléments, il est indispensable de développer la prévention et la sensibilisation à cette thématique – à travers des campagnes et/ou des formations –, afin d'agir en amont des violences et de mettre un terme à ces comportements inacceptables.

Toutes ces mesures permettront aux femmes – mais également aux hommes – de se sentir davantage en sécurité au sein de l'administration et du Conseil municipal. Ces conditions favoriseront ainsi l'engagement politique des femmes et participeront d'une réelle prise en compte de la thématique de l'égalité, ainsi que de la lutte contre la violence et le sexisme.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de réserver un bon accueil à la présente motion.

M. MATHIEU : il s'agit d'une motion, donc nous avons trois possibilités. Le renvoi au Conseil administratif pour traitement et réponse dans les six mois, le renvoi à une commission de notre choix et l'ajournement de cette motion. Il est à noter que les motionnaires demandent l'envoi au Conseil administratif immédiat.

M. FLURY : j'ai été interpellé par cette motion et comme j'ai quelques lacunes, j'ai été consulté ce que la loi prescrivait. Effectivement, l'article 8 de la Constitution fédérale prévoit à l'alinéa 2 que « *Nul ne doit subir de discrimination* », et à son alinéa 3 que « *L'homme et la femme sont égaux en droit* ».

L'article 15 de la Constitution genevoise mentionne à l'alinéa 2 que « *Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa situation sociale, de son orientation sexuelle, de ses convictions ou d'une déficience* ». L'alinéa 1 précise que « *L'égalité en droit entre homme et femme est acquise* », et l'alinéa 3 « *le droit à un salaire égal pour un travail égal* ».

Le droit supérieur est extrêmement clair à ce sujet et le Code pénal suisse a repris ces dispositions.

Il y a actuellement en commission des Droits de l'Homme (et de l'humanité) du Grand Conseil une pléthore de motions allant dans ce sens en étude ; toutes visent la lutte contre la discrimination, à l'école, dans la rue, sur son lieu de travail et couvrent l'ensemble de la communauté LGBTQI+.

Devons-nous réellement plancher sur cette problématique ou sommes-nous face à un effet de manche de nos amis socialistes, effet de manche qui se déploie sur le plan fédéral, cantonal et communal ?

Une des solutions à cette problématique consiste en l'adoption d'une politique cohérente et efficace, au niveau de la gestion des ressources humaines de l'administration cantonale, de la mise en place d'une représentation efficace du personnel. Quant à la confidentialité, il n'y a qu'une structure externe qui puisse la garantir.

Il serait souhaitable de pouvoir étendre le champ de cette motion à toute la communauté LGBTQI+ (lesbiennes, gays, bi, transsexuels, queer, intersexes, et le petit plus, c'est pour ceux qui ne sont encore pas définis).

Nous soutiendrons un envoi en commission afin que cette motion puisse y être analysée, décortiquée et que des réponses puissent être apportées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

M. MATHIEU : avez-vous une proposition de commission ?

M. FLURY : la Commission de l'administration.

M. HAAS : en tant que représentant du PDC, qui devrait être le parti garant de certaines valeurs liées à la famille et à l'éducation, c'est bien ce qu'a rappelé M. Flury, parce que effectivement la Convention européenne des droits de l'homme, la Constitution helvétique, la Constitution genevoise ont déjà ces dispositions légales et que nul n'est censé ignorer la loi. J'aimerais quand même préciser, parce que peut-être avec le temps, on l'a déjà oublié, mais la Ville de Lancy, pour ses collaborateurs, dispose d'une charte éthique qui avait fait l'objet de travaux en Commission de l'administration à l'époque, qui avait été traitée de manière assez large, et qui est en vigueur depuis le 25 février 2014. Effectivement, on est peut-être dans un phénomène « de mode », mais en même temps, même avec les dispositions légales, avec tout ce qui existe au niveau des textes de loi, on sait que dans la « vraie vie » ce n'est pas aussi simple et surtout les processus de dénonciation et de pouvoir être entendu dans le respect manquent parfois.

C'est peut-être aussi l'occasion de rappeler qu'il y a toute une série de valeurs qui sont liées au respect de tout, je ne vais pas ré-énumérer tout ce qu'il faudrait respecter et potentiellement des choses qu'on ne connaît pas encore - cela je laisse M. Flury nous donner un jour une explication - plus sérieusement, je pense que les valeurs de l'éducation, de l'école et de ce qui devrait nous animer au quotidien, devrait déjà en soi - c'est quand même une valeur qui nous anime - nous prémunir de devoir pondre des textes supplémentaires.

Comme je viens de le dire, on sait que dans le quotidien et dans l'application de certains textes, cela ne fonctionne pas forcément et de taper sur le clou et de rappeler qu'il y a des choses élémentaires qui doivent être respectées, de donner cela en main du Conseil administratif pour l'intégrer dans la politique générale de la Ville de Lancy et aussi de se prononcer sur des mesures qui existent déjà pour les rappeler, ce n'est pas inutile.

M. H. TEMEL : j'habite en Suisse depuis 30 ans, l'article de la Constitution dit que les hommes et les femmes sont égaux en droits, mais depuis 30 ans, je vois que chaque année les femmes gagnent 20% moins que les hommes pour le même travail. Est-ce que c'est du sexisme ou non ? Je ne sais pas.

M. DEROBERT : envoyer cette motion en Commission de l'administration, ce serait bien, mais le seul garant de cela, c'est la surveillance des communes ou le Conseil d'Etat par rapport à nous. Donc si on doit travailler sur cela je ne vois pas l'intérêt, autant l'envoyer directement au Conseil administratif pour qu'il fasse quelque chose et ne pas engorger une commission qui a déjà d'autres chats à fouetter.

M. MATHIEU : nous sommes saisis d'un renvoi à la Commission de l'administration. M. DEROBERT a déjà commencé le tour de table. Est-ce que les groupes désirent s'exprimer sur ce renvoi en Commission de l'administration ?

M. CLEMENCE : juste pour expliquer un peu le degré d'urgence qu'on avait par rapport au vote sur le siège. C'était la grève des femmes du 14 juin, on souhaitait que ce texte puisse être formellement voté avant cette date.

M. MATHIEU : nous allons passer au vote du renvoi en Commission de l'administration.

M. MARCOU : il n'y a pas d'entrée en matière ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

M. MATHIEU : il n'y a pas d'entrée en matière. Vous estimez qu'il est nécessaire d'entrer en matière ? Alors je mets au vote l'entrée en matière de cette motion.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. MATHIEU : nous sommes saisis d'une proposition de renvoi en commission de l'administration. Je mets au vote cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'administration et des affaires économiques est refusé à la majorité.

M. MATHIEU : nous passons maintenant au vote de la motion.

La motion est acceptée par 24 oui, 1 non, 9 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**8) COMMISSION SOCIALE – Séance du 7 mai 2019 - Rapporteur Mme Virginie GLASSEY****Création d'un poste de coordinateur-trice à la petite enfance au sein du service des affaires sociales**

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. Renevey rappelle que la création d'un certain nombre de postes avait été discutée dans le cadre de la préparation du budget, dont le poste de coordinateur-trice à la petite enfance. Ce poste a fait l'objet d'une première explication à propos des besoins du service des affaires sociales et du magistrat en charge lors de la Commission sociale.

Mme Gazzola est présidente du comité de la crèche les Couleurs du monde depuis 2 ans. Le Comité se réunit une fois par mois pour discuter de la stratégie de la crèche, du personnel, mais aussi de situations familiales particulières. Le règlement est commun à toutes les crèches de Lancy. À chaque séance, le comité reçoit env. 2-3 demandes particulières de familles. Le règlement impose par exemple de réduire le taux de pension à 2 jours pendant la période où un des parents se retrouve sans emploi. Quand Mme Gazzola a repris la présidence, elle avait pris contact avec M. Demierre, pour demander le soutien de la Ville de Lancy et connaître sa position sur les dérogations. En effet, la crèche est une association privée, mais qui reçoit des subventions de la commune. M. Demierre avait répondu qu'il faisait confiance au comité et qu'il fallait que celui-ci fasse au mieux en cherchant à respecter le règlement. À ce jour, M. Kunzi, chef du service des affaires sociales, est toujours disponible pour discuter sur des dossiers difficiles. Ce qui lui donne énormément de travail, en plus de son travail quotidien déjà chargé.

Mme Gazzola estime qu'il serait donc bien d'avoir le soutien d'une personne qui pourrait aider le comité à harmoniser ses décisions à l'interne, mais aussi en lien avec toutes institutions de la petite enfance, tout en respectant la souveraineté des crèches. Elle rappelle que le comité est bénévole et que cet engagement demande beaucoup d'investissement. Il est souvent difficile de trouver des candidats pour prendre la suite dans ce comité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Mme Zen-Ruffinen est co-directrice de la crèche l'Eve Clair-Matin, qui accueille 150 familles. Pour elle aussi, elle voit un réel sens à la création d'un poste de coordinateur-trice à la petite enfance. Mme Zen-Ruffinen donne elle aussi à son tour un exemple compliqué d'une situation rencontrée dans sa crèche. Les quatre crèches de la commune ont déjà une liste commune et les directeurs-trices se réunissent une dizaine de fois l'an.

Sans oublier la création des futures crèches, il y aura davantage de difficultés.

Avec des documents clairs pour tous et un seul interlocuteur privilégié, il y aura un regard circulaire sur l'ensemble des institutions. De plus, ce dernier pourra s'occuper des contrats-cadre, qui coûteront moins cher que si ce sont les crèches qui signent leurs propres contrats. La commune de Lancy devient de plus en plus grande, alors que la Ville de Genève a déjà réfléchi à la question il y a des années et a créé un bureau de la petite enfance. Les crèches sont des entités privées avec des comités et souhaitent le rester, mais il devient important d'avoir une direction commune et un interlocuteur qui chapeaute le tout.

La création d'un poste de coordinateur-trice à la petite enfance est accepté à la majorité avec 8 oui, 3 abstentions et 1 non.

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

9) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 8 avril 2019 – Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA

Crédits budgétaires supplémentaires 2019 (Fr. 750'000.--) (177-19.03)

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : les crédits budgétaires supplémentaires demandés s'élèvent à Fr. 750'000.--. Cette somme se décompose, d'une part, en un montant de Fr. 350'000.-- pour un certain nombre de nouveaux postes, que le Conseil municipal avait déjà eu l'occasion de voir dans la première version du budget et que le Conseil administratif avait ensuite retirés. D'autre part, un montant de Fr. 400'000.-- est réintroduit pour les biens et services, montant que le Conseil administratif s'était engagé, dans le cadre du budget voté, à trouver sous forme d'économies.

Le débat de la commission a porté sur la nécessité ou pas de débattre sur chacun des postes.

Des explications sont toutefois fournies sur le poste de délégué à la petite enfance, très largement discuté en Commission sociale et dont la dénomination est passée à coordinateur à la petite enfance, ce qui correspond davantage au cahier des charges élaboré.

Des explications sont également fournies sur le retrait du poste en lien avec l'ORPC, au vu des incertitudes sur la cantonalisation éventuelle de la protection civile, et sur les deux demi-postes de régisseur de salle, dont le besoin se fait de plus en plus sentir (besoin de personnel avec des connaissances techniques sur le matériel et les installations, besoin de faire un véritable état des lieux d'entrée avec explications sur le fonctionnement des différents appareils et besoin de faire aussi un état des lieux de sortie afin que les dégâts éventuels ne soient pas à la charge de la commune).

L'ouverture du débat sur les différents postes ne recueille aucune voix pour. Les crédits budgétaires supplémentaires 2019 sont acceptés par 5 oui, 0 non et 7 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

M. AESCHBACHER : le groupe PLR prend acte avec satisfaction du retour à meilleure fortune des recettes fiscales de notre commune. Nous reviendrons plus en détail sur cette problématique lors du traitement des comptes au point suivant.

Cependant, il semble d'ores et déjà important de rappeler que c'est uniquement grâce à cette nouvelle estimation des recettes fiscales que ce soir ce Conseil est saisi d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 750'000.--. Ce montant se décomposant en deux postes distincts : le premier d'un montant de Fr. 350'000.— concernant la nature 30, soit les charges de personnel, et le second de Fr. 400'000.— concernant pour sa part la nature 31, soit les charges de biens et services.

En ce qui concerne ce dernier point, le Conseil administratif nous demande de pouvoir renoncer à la recherche d'économie. Même si ce montant sera certainement non dépensé lorsque nous parlerons des comptes dans une année, dès lors que toutes ces années passées cela a déjà été le cas, le groupe refusera cette demande.

En ce qui concerne les postes de travail, le groupe PLR souhaite rappeler que ce ne sont pas moins de 13 postes qui sont concernés par cette demande, soit, à l'exception d'un poste, tous ceux qui figuraient déjà dans la première version du budget 2018, avant que ce ne soit amendé au vu de l'annonce d'une situation financière péjorée.

La très grande majorité de ceux-ci sont nécessaires, ils ne seront donc pas contestés ce soir. Les diverses explications données l'ont été à satisfaction.

En revanche, nous sommes encore et toujours perplexes en ce qui concerne le désormais fameux poste de délégué à la petite enfance, ou devrais-je dire selon sa nouvelle dénomination de coordinateur à la petite enfance. Nouvelle dénomination qui avait certainement comme raison inavouée de le rendre plus attrayant à nos yeux. Nous noterons au passage que ce changement de nom a également eu pour effet d'augmenter son taux de 20% et ceci sans autre forme d'explications.

Afin de comprendre les raisons de ce poste, nous avons été rechercher dans le descriptif de ce dernier les missions qui étaient mentionnées, à savoir : harmoniser les structures de la petite enfance de Lancy, veiller à l'équité, soutenir les comités et directions. Est-ce à dire qu'il n'existe aucune harmonisation ou équité actuellement ? Ce n'est pas notre vision de la situation actuelle ni celle d'ailleurs des personnes auditionnées dans le cadre de ce dossier.

Que dire des tâches que cette personne sera appelée à exécuter ? Soit s'assurer de l'équité de traitement du personnel, statuer sur les situations particulières et urgentes, analyser les budgets, anticiper les situations difficiles au niveau du personnel, gérer les conflits et arbitrer avec impartialité, si ce n'est que ce sont les tâches actuellement exercées par les directions ou les comités des différentes associations qui gèrent actuellement ces lieux.

On peut donc sérieusement se poser la question du devenir de ces entités si ce poste en reprend la substantifique moelle.

Et enfin, pourquoi changer un système qui fonctionne à satisfaction.

Nous en voulons pour preuve les comptes rendus des auditions des différents responsables de ces structures d'accueil qui ne mentionnaient jamais la nécessité ou le besoin de devoir engager une personne afin d'harmoniser, veiller ou soutenir qui que ce soit ou quoi que ce soit.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Au contraire, il est plutôt problématique de constater que l'une des personnes auditionnées en mars 2018 et qui se félicitait même de l'existence d'une réelle harmonisation des crèches de la ville de Lancy, comme par hasard en mai dernier, déclare à la Commission sociale qu'une personne externe définie sur une ligne de conduite serait une bonne chose. Si ce n'est que l'instrumentalisation de cette personne n'est pas sérieuse.

Nous tenons enfin à rappeler ici, afin d'éviter tout faux procès, l'engagement du PLR en faveur de la petite enfance, notamment en votant, comme l'ensemble de ce Conseil d'ailleurs, la motion sur la petite enfance déposée par le groupe démocrate-chrétien.

Enfin, ce qui est plus grave à nos yeux dans cette affaire, c'est que non seulement l'acceptation ce soir de ce poste ne fournira pas une place de plus en faveur de la petite enfance à notre population, mais surtout risque bien au contraire de démotiver l'ensemble des associations qui aujourd'hui gèrent à totale satisfaction ces lieux.

Nous nous opposerons donc à ce poste qui n'est autre que les prémices d'une future municipalisation du domaine de la petite enfance sur notre commune.

Mme GACHET CREFFIELD : je vais exprimer la position du groupe démocrate-chrétien concernant le poste de coordinateur à la petite enfance.

Le cahier des charges, nous l'avons bien étudié. Le poste de coordinateur à la petite enfance prévoit entre autres comme tâches la coordination des différents types de structures et la création d'une harmonisation et collaborations entre elles, ainsi que de s'assurer d'une équité de traitement des familles et du personnel selon les types de structures.

Pour le groupe démocrate-chrétien, cela démontre clairement la volonté de municipalisation des institutions de la petite enfance qui fonctionnent actuellement très bien dans un système associatif.

De plus, cette personne aura la charge de proposer des dossiers aux institutions disposant de places. Cela signifie qu'il faudra coordonner tous les modes de garde et proposer les dossiers aux institutions, statuer sur les situations urgentes. Cette mission, pour être correctement effectuée, nécessite beaucoup de temps. Cela impliquera donc la demande d'ouverture de postes supplémentaires l'année prochaine pour réaliser une tâche qui est actuellement faite par une personne engagée au sein d'une garderie. La liste d'attente étant déjà commune, le contrôle est réalisé au sein des différentes structures.

Les structures de la petite enfance disposent actuellement de critères qui leur permettent de gérer équitablement l'attribution des places. Les situations urgentes sont aussi gérées selon certains critères, et selon la situation vécue dans chaque crèche (autres situations difficiles déjà accueillies, possibilité ou non d'absorber une situation supplémentaire).

Le système associatif actuel travaille déjà avec des outils communs, tels que les conventions collectives, le règlement communal, et est supervisé par les comités, ainsi que par la commission paritaire qui gère la convention collective.

De plus, les différents modes de garde ont toujours coexisté. Ce sont les parents qui contactent les différents lieux directement.

Pour nous, la priorité est de continuer à réfléchir sur l'augmentation des places de garde, alors que ce poste va engendrer une perte de temps afin de coordonner et uniformiser, voire même complexifier le système en mettant en place des procédures communes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Quant à la question de la gestion des conflits avec le personnel, cela signifie très clairement prévoir un rôle hiérarchique à cette personne. Or cette gestion relève de la mission des comités. Nous sommes donc ici à nouveau dans une volonté de municipalisation.

Il est également prévu que ce coordinateur gère un pool de remplacement. Or la question est de savoir qui sera l'employeur de ces personnes ? En effet, nous rappelons qu'actuellement les comités des associations sont les employeurs du personnel travaillant dans les structures. Les comités ont des ressources, comme les services juridiques, la FEPECGS (Fédération des crèches genevoises). Les directions sont censées être formées pour répondre aux situations du terrain, et ont aussi des ressources extérieures en cas de difficulté tels que les services juridiques, et autres associations professionnelles des cadres.

Concernant toutes les questions relatives aux contrôles de budget, de l'application des conventions collectives, des contrôles des normes d'encadrement, celles-ci peuvent être gérées par les contrats de prestations qui sont en train d'être mis en place par le service des affaires sociales.

La vision du groupe démocrate-chrétien concernant les structures de la petite enfance est de valoriser le rôle associatif de ces structures et de donner aux comités un outil de gestion par le biais du contrat de prestation. La force de la gestion par une structure association est qu'elle est souple, rapide, diversifiée et adaptable au contexte.

Nous vous proposons par conséquent de surseoir à l'ouverture de ce poste en attendant la mise en place des contrats de prestation qui permettront de clarifier les missions, le cadre et les obligations aux directions et aux comités sur la base d'indicateurs. Les contrats de prestation devraient être signés cette année et nous vous proposons d'analyser la situation l'année prochaine sur la base des résultats constatés.

M. RENEVEY : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage, nous en sommes là. Je crois que l'on a fait œuvre de transparence, on ne pouvait pas faire plus. On a eu plusieurs séances de Commission sociale, ce n'était pas assez. Donc, on est arrivé avec un entretien avec les présidences et les comités pour voir l'aspect du comité, avec une directrice de crèche pour voir aussi l'aspect des directions, avec le service pour voir les besoins du service.

Je tiens encore à rappeler deux-trois éléments que j'ai dits lors de la dernière séance de Commission sociale. Je vous rappelle encore une fois que l'on parle d'un budget de Fr. 16 millions. C'est un énorme budget et nous n'avons pas une seule et unique personne pour pouvoir suivre ce budget de Fr. 16 millions.

Les enjeux sont extrêmement importants. On parle d'investissement ces prochaines années avec de très nombreuses places de crèche. Il faut préparer ces investissements pour que cela se passe au mieux. On parle d'avoir encore plus de collaborateurs de crèche qu'on en a aujourd'hui, et je vous rappelle que les collaborateurs de crèche représentent davantage de personnel que ce que nous avons dans toute l'administration municipale.

Ensuite on a un effort de suppression de poste – je l'ai dit – en ce qui concerne mon dicastère, parce que c'était aussi de tendre la main vis-à-vis d'une certaine partie du Municipal pour montrer que des efforts étaient faits et effectivement le poste de la protection civile a été supprimé.

Je rappelle aussi que dans les comptes 2018, on a un bonus de 19 millions et que l'on vient pour un poste pour essayer d'harmoniser et d'améliorer la situation pour un budget de Fr. 16 millions, on devrait nous le refuser.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Quand j'entends un certain nombre de choses : on parle de municipalisation, on parle aussi d'instrumentalisation des directions, je crois que de nouveau il y en a certains qui n'ont pas compris, ou qui ne veulent pas entendre. Quelle est la situation quand on parle d'harmonisation, quand on parle de différentes cohérences ? Vous revenez toujours sur les problématiques de comités de crèche.

Je rappelle que la petite enfance, ce n'est pas des comités de crèche. La petite enfance, ce sont plusieurs jardins d'enfance, plusieurs crèches, ce sont deux institutions qu'on appelle les AFJ (accueil familial de jour), nous sommes donc dans deux institutions différentes qui fonctionnent de façon différente. Et tout cela fonctionne encore un peu en silo. On aimerait essayer d'améliorer la situation pour garder une certaine cohérence. Quand on vient me dire que l'on instrumentalise les directions de crèche, évidemment je ne peux que m'inscrire en faux. Oui, effectivement il y a une cohérence qui s'est faite et qui s'est mise en place, à juste titre et heureusement, au niveau des crèches. Mais de nouveau quand on parle de cette cohérence, on parle de la cohérence de la petite enfance de manière générale. Et la petite enfance, vous le savez, c'est un enjeu extrêmement important.

Il nous semble que pour pouvoir fonctionner, pour pouvoir justement permettre la création d'un contrat de prestation avec les crèches ou les garderies, il faut aussi se donner les moyens. Je m'excuse de le dire, mais vous manquez vraiment de cohérence et de nouveau à chaque fois, quoi que l'on fasse, ce ne sera jamais suffisant, c'est un débat idéologique. On l'a dit et je l'ai répété une dizaine de fois, on ne parle jamais de municipalisation, a contrario et justement au contraire, nous avons des associations qui fonctionnent bien, nous avons des comités qui fonctionnent bien et nous ne voulons évidemment pas municipaliser des associations qui fonctionnent bien. C'est vrai dans le sport, c'est vrai dans le social, c'est vrai pour plein de domaines à Lancy. On a des comités qui sont forts et qui fonctionnent bien. Et justement c'est aussi pour aider ces comités et pour éviter qu'ils ne s'épuisent, mais c'est aussi pour l'administration communale pour éviter qu'elle ne s'épuise, parce que je rappelle qu'effectivement n'ayant aucun poste on jongle avec essentiellement le travail du chef de service et d'autres, mais finalement on bricole. Et si vous voulez qu'on arrête de bricoler avec un budget de 16 millions, il faut s'en donner les moyens.

M. BARRY : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, le groupe socialiste réitère son soutien à l'engagement d'un ou d'une coordinatrice à la petite enfance. Nous avons récemment soutenu la motion du groupe PDC sur la petite enfance, intéressante fut-elle parce qu'elle va dans le sens de notre politique, et cet engagement ne fera que matérialiser ladite motion.

Le refus de voter ce poste serait une incohérence : refuser de se donner les moyens d'engager cette personne est simplement synonyme de refuser d'améliorer un service à notre population, contrairement aux bonnes intentions exprimées par la motion PDC.

Notre commune a toujours eu une politique de soutien aux associations, que ce soit dans le domaine de la culture, du social, des aînés, du sport, et nous sommes conscients que c'est largement bien géré par les associations.

Nous souhaitons soutenir, accompagner et renforcer les associations, afin de mieux coordonner les institutions actuelles, leur offrir un service de conseil et de soutien, et permettre de développer de nouvelles structures. Certaines institutions fonctionnent de manière autonome, notamment les crèches, d'autres réclament régulièrement du suivi, des conseils et un accompagnement que le chef de service ne peut assumer seul.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Souvenez-vous que ce poste a été refusé l'année passée, avec l'argument que des explications complémentaires étaient nécessaires. Aujourd'hui vous avez eu toutes les explications lors des séances de commission et M. Renevey vient encore d'argumenter.

Le discours que j'entends aujourd'hui est contradictoire, par exemple vous dites que vous êtes pour l'amélioration de la gestion de la petite enfance, mais contre l'engagement d'une personne destinée à mieux structurer les demandes au niveau de la petite enfance, tout en assurant un travail de coordination.

En conséquence, je vous prie d'être assurés et convaincus que l'engagement de cette personne n'entraîne nullement une prochaine municipalisation du secteur de la petite enfance à Lancy.

Il y a aujourd'hui de vrais enjeux dans l'investissement dans la petite enfance pour la simple raison que notre commune est dans un processus d'augmentation de sa population qui justifie amplement une plus grande attention et une meilleure gestion de la petite enfance dans notre commune.

Pour que chacun assume ses responsabilités sur cette décision, nous demandons le vote nominal.

Mme DEGLI AGOSTI : pour les Verts, nous sommes dans une commune qui a onze structures de la petite enfance, un budget de Fr. 16 millions, il y a quatre crèches, cinq garderies, deux AFJ et cela va continuer à augmenter, presque la deuxième commune du canton en nombre d'habitants et en plus le nombre d'habitants va augmenter aussi, la seule des communes suburbaines à ne pas avoir engagé quelqu'un pour un tel poste. Est-il cohérent de ne pas engager quelqu'un comme coordinateur ? Il devient alors évident qu'engager un coordinateur de la petite enfance devient nécessaire pour faire le trait d'union entre les différentes structures, harmoniser, gérer les listes d'attente, représenter et en plus anticiper le futur qui nous paraît rempli d'enfants.

Mme GACHET CREFFIELD : comme le parti démocrate-chrétien veut aussi un avenir rempli d'enfants, nous maintenons notre proposition parce que je vous rappelle que ce poste ne permettra l'ouverture d'aucune place supplémentaire.

Pour nous, et cela je le maintiens, il y a un problème de gouvernance entre la personne qui sera rattachée à la coordination de la petite enfance et la coordination par rapport à tout un ensemble d'institutions. Pour nous le problème de fond est là. Il est clair que par rapport à notre motion, jamais nous ne nous opposerons à l'ouverture de places de crèche. Ce poste ne permet aucune ouverture supplémentaire de places. Cela risque simplement de rajouter des étapes supplémentaires, des couches supplémentaires, de ne plus savoir qui est responsable de quoi, ce qui fait que l'on va perdre du temps et qu'on sera nettement moins efficace. Laissons le milieu associatif gérer ces crèches et ces institutions de la petite enfance, attendons l'introduction de ces contrats de prestation qui permettent justement de réguler ce qui se passe au niveau de chaque association et faisons pour l'année prochaine.

M. CLEMENCE : on dit que ce poste, et cela a été répété à plusieurs reprises, ne crée aucune place de crèche. Des crèches sont prévues dans cette commune, des nouveaux quartiers sont en train de se développer, des institutions sont nécessaires, ne serait-ce que pour maintenir le taux à 20% d'encadrement pour les enfants en âge pré-scolaire. Ces institutions ne vont pas se créer toutes seules, nous avons besoin d'une personne pour piloter les projets de construction, les investissements que nous allons voter pour ces structures. Si nous n'avons personne pour piloter cela, ces structures vont avoir du mal à se créer, elles vont avoir du mal à démarrer, bien sûr, peut-être la gestion, cela peut continuer pour des institutions existantes,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

mais pour créer de nouvelles structures, il faut quand même du personnel, M. Kunzi ne peut pas tout faire tout seul, déjà en gestion actuelle, mais ensuite pour développer tous les nouveaux projets.

Je remercie Mme De Vecchi qui apparemment se mêle de nouveaux projets de crèche à Lancy, elle a peut-être tendance à confondre les casquettes, mais cela ne suffira pas pour créer de nouvelles crèches. Je vous demande vraiment à nouveau de réfléchir et de prendre un peu de distance, dézoomer un peu, penser un peu qu'il y a d'autres types de structures, M. Renevey l'a très bien dit, et votez ce poste pour que l'on puisse avoir les moyens et pas simplement des vœux pieux, mais des moyens pour créer ces structures à Lancy.

Mme GACHET CREFFIELD : par rapport au rôle de Mme De Vecchi, en l'occurrence, on avait un point de vue PDC qui a été exprimé, en aucun cas elle ne sait exprimée en tant que directrice de crèche. Le point de vue que l'on défend aujourd'hui est au regard de l'ensemble des institutions de la petite enfance quel que soit le type d'enfant, l'âge des enfants ou le type de structure.

M. REICHENBACH : le MCG soutient la position de surseoir à ce poste de coordinateur à la petite enfance à l'année prochaine. Je vous remercie.

Mme MARMY : je demanderai le vote à bulletin secret pour cet amendement.

M. MATHIEU : le débat est clos. Nous allons passer au vote de cet arrêté. M. le secrétaire va organiser le vote à bulletin secret.

Quelqu'un indique que l'on doit d'abord faire voter la proposition de vote nominal.

M. CLEMENCE : l'article 50 de notre règlement dit que quand il y a deux propositions simultanées, il faut un vote qui départage.

M. AESCHBACHER : pour avoir l'article complet, il faut d'abord demander au Conseil municipal s'il accepte le vote à l'appel nominal, il faut 5 personnes, donc je pense qu'il sera soutenu, et ensuite il faut faire la même demande pour le vote à bulletin secret, lequel doit être soutenu par un tiers des membres présents. Une fois que l'on aura fait cela, si on a les deux propositions qui sont validées, il faudra départager.

M. MATHIEU : ceux qui soutiennent le vote nominal veuillez bien lever la main. Il y a plus de 5 personnes, le vote nominal est soutenu.

Ceux qui soutiennent le vote à bulletin secret sur ce point de l'ordre du jour veuillez bien lever la main. Il y a 14 personnes qui l'acceptent, donc il est soutenu.

Maintenant il faut opposer les deux votes : ceux qui soutiennent le vote nominal veuillez bien lever la main.

13 personnes sont en faveur du vote nominal.

Ceux qui soutiennent le vote à bulletin secret veuillez bien lever la main.

16 personnes sont en faveur du vote à bulletin secret.

Mme MARMY : pouvez-vous préciser sur quoi on vote ? Sur l'amendement, on est d'accord.

M. MATHIEU : il n'y a pas eu d'amendement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

M. MARCOU : j'aimerais signaler pour le procès-verbal qu'on est en situation de voter à bulletin secret ; alors qu'on a une majorité du Conseil municipal qui n'a pas voté le vote nominal, on a également une majorité du Conseil municipal qui n'a pas voté le vote à bulletin secret, parce qu'avec 16 voix, on n'est même pas à la moitié du Conseil municipal.

M. AESCHBACHER : c'est celui des deux votes qui a la majorité qui est appliqué.

M. REOLON : j'aimerais aussi savoir sur quoi on vote, parce que pour voter on peut voter, il n'y a pas de problème, sur l'amendement, sur quoi ?

M. MATHIEU : M. Reolon, je vous prie de m'écouter quand je m'exprime. Avant parce que j'avais oublié de faire la procédure pour comment vote-t-on, j'avais déjà dit que nous allions voter sur l'arrêté des crédits budgétaires supplémentaires de Fr. 750'000.--, car aucun amendement ne m'est parvenu pendant la séance.

Mme ADAM : il y a eu une proposition du PDC et du MCG de surseoir au vote par rapport à ce poste.

Mme VILLARRUBIA : vous avez très justement rappelé en tout début de séance du Conseil municipal que si on avait des amendements, il fallait les mettre par écrit pendant la séance. On n'a vu circuler aucun papier, je n'ai pas entendu le mot « amendement » et clairement les choses étaient sur le vote de la totalité du projet.

M. FLURY : je vous propose une suspension de séance pour que l'on puisse formaliser l'amendement qui consiste à surseoir à ce poste.

M. MATHIEU : on vote sur l'arrêté, vous acceptez la totalité ou vous refusez la totalité.

M. AESCHBACHER : ce n'est pas parce que je suis partisan de ce qui a été proposé, mais Mme Gachet Creffield a quand même émis une proposition qui demandait à surseoir au vote sur le délégué à la petite enfance. Formellement, elle l'a fait. Cela n'a pas été fait par écrit, mais elle a quand même fait cette proposition. Est-ce que c'est un amendement au document ? Je pense que c'est plus une motion d'ordre qu'un amendement, en tout cas j'ai entendu cela et j'ai entendu M. Reichenbach dire qu'il soutenait cette proposition. Maintenant de savoir sur quoi on vote, cela me paraît pertinent et logique de dire que l'on vote là-dessus. Sans vouloir faire du formalisme, les propositions ont été émises oralement.

M. MATHIEU : est-ce que vous avez demandé le vote à bulletin secret sur le fait de surseoir ?

Mme MARMY : oui.

M. MATHIEU : vous êtes de mauvaise foi !

M. AESCHBACHER : le groupe qui a demandé le vote nominal, c'était bien logique que c'était sur le délégué à la petite enfance. Voter à l'appel nominal sur l'ensemble des Fr. 750'000.--, ce n'était pas logique et c'est suite à la remarque de surseoir à ce poste qu'a été demandé le vote à l'appel nominal.

Mme GACHET CREFFIELD : je comprends très bien ces débats par rapport à la procédure, mais je trouve juste dommage que cela nous conduise à refuser l'ensemble de l'enveloppe à Fr. 750'000.--. Nous sommes d'accord sur le fond, mais la seule solution qui nous reste si on n'accepte pas d'avoir compris que le mot « surseoir », sous-entendait certes, cela nous conduit à refuser et à mettre d'autres postes en péril, à savoir douze sur lesquels on est d'accord. Je

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

trouve un peu dommage de devoir voter négativement sur l'ensemble de l'enveloppe, y compris les Fr. 400'000.—. Je trouve un peu dommage de nous conduire à cette posture de devoir tout refuser alors qu'il ne s'agit que d'un poste sur treize, y compris les Fr. 400'000.--.

M. SIDLER : techniquement on doit voter un projet de délibération, soit vous enlevez ce montant parce que vous ne voulez pas qu'il soit dépensé, soit vous votez l'arrêté. Faites un amendement pour l'enlever, sinon on va le voter avec et libre au Conseil administratif de ne pas le dépenser s'il ne veut pas.

M. MATHIEU : nous allons suspendre la séance durant 5 minutes.

Suspension de séance.

M. MATHIEU : nous allons reprendre nos travaux. Nous allons voter un amendement proposé par le PDC et soutenu par le MCG qui est le suivant :

Au point 1 du dispositif :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de Fr. 350'000.— destiné à la création de nouveaux postes dans l'administration municipale, sous déduction du poste de coordinateur-trice à la petite enfance auquel nous demandons de surseoir.

Les points suivants ne sont pas modifiés.

M. LORENZINI : ne faudrait-il pas modifier le montant ? Ce serait plus cohérent, parce que « sous déduction de... » et l'on vote quand même la somme, je pense qu'il faudrait a priori déduire le montant. Il s'agit de Fr. 33'400.--.

M. MATHIEU : je répète l'amendement avec ce nouveau montant, et qui sera voté à bulletin secret.

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de Fr. 316'600.— destiné à la création de nouveaux postes dans l'administration municipale, compte tenu du poste de coordinateur-trice à la petite enfance auquel nous demandons de surseoir.

Les points suivants restent les mêmes.

Nous allons passer au vote à bulletin secret, il me faut deux scrutateurs qui ne font pas partie du MCG car le Secrétaire est déjà MCG. M. Dérobert et M. Barry. Je vous demande de remplir votre bulletin avec « oui » si vous êtes en faveur de cet amendement et « non » si vous n'êtes pas d'accord avec cet amendement.

Je peux voter puisque c'est à bulletin secret.

M. COUTO : si j'ai bien compris, on va d'abord voter l'amendement et si c'est refusé, on votera l'ensemble.

M. MATHIEU : oui bien sûr.

Mme VILLARRUBIA : j'avais la même question pour être sûr de ce que l'on votait. On ne vote que l'amendement et pas l'arrêté ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

M. MATHIEU : nous ne votons que l'amendement. Si l'amendement est accepté nous voterons l'arrêté amendé, si l'amendement est refusé nous voterons l'arrêté tel quel. M. le Secrétaire va ramasser les bulletins de vote.

M. Flury fait le tour de la salle avec l'urne pour ramasser les bulletins de vote.

Le Secrétaire et les scrutateurs vont effectuer le dépouillement dans la salle des commissions.

M. FLURY : 35 bulletins ont été distribués, nous avons retrouvé 35 bulletins dans l'urne, aucun bulletin non valable, 35 bulletins valables, la majorité qualifiée est à 18. L'amendement est accepté par 19 voix contre 16.

L'amendement est accepté par 19 oui, 16 non, 0 abstention.

M. MATHIEU : nous allons passer au vote de l'arrêté amendé.

Vu que les estimations fiscales communiquées en novembre 2018 à la Ville de Lancy pour l'exercice 2019 étaient nettement inférieures à celles transmises antérieurement et qu'elles ont nécessité de supprimer la création de plusieurs nouveaux postes de travail dans l'administration municipale ainsi que des économies sur la rubrique « biens et services » pour permettre d'adopter un budget 2019 à l'équilibre ;

Attendu que les nouvelles estimations fiscales transmises en février 2019 ont été revues à la hausse et que la création de ces nouveaux postes, indispensables au bon fonctionnement de l'administration, peut dès lors être absorbée financièrement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission des finances et logement, séance du 8 avril 2019 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de Fr. 316'600.--destiné à la création de nouveaux postes dans l'administration municipale, en tenant compte de la suppression du poste de coordinateur-trice à la petite enfance auquel il est demandé de surseoir.*
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2019, rubrique 30.*
- 3. De rendre caduque la ligne budgétaire relative à des économies de Fr. 400'000.- qu'il convenait de déterminer et de préciser sur la rubrique 31 « biens et services ».*
- 4. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires, pour un montant total de Fr. 716'600.-, par des plus-values escomptées aux revenus.*

L'arrêté 177-19.03 est accepté par 33 oui, 0 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019**10) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séances des 8 avril et 6 mai 2019 –
Rapporteurs : Mme Olga VILLARRUBIA et M. Thierry DEROBERT**

Examen des comptes 2018 (179-19.05)
=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : lors de la séance du 8 avril, les commissaires ont reçu des informations uniquement sur les comptes d'investissements, sur les effectifs du personnel et sur les subventions versées pour l'année 2018.

Comptes des investissements 2018

Des précisions sont fournies sur le dépassement pour l'aménagement de l'esplanade à la Chapelle-Les Sciens, sur la création d'un WC public à l'espace Palettes ainsi que sur le crédit pour le bâtiment de l'école Le Sapay qui reste ouvert en raison de deux litiges en cours (revêtements de sol et fonds mobile du bassin de natation).

D'autres précisions sont fournies sur le transfert d'actions de la Banque cantonale de Genève du patrimoine administratif au patrimoine financier. Une partie des actions de la BCGe est inaliénable, elles figurent au patrimoine administratif et sont maintenues à la valeur d'acquisition. Une autre partie des actions est aliénable, elles sont libérées et passées au patrimoine financier, avec une évaluation chaque année au 31 décembre à la valeur de marché.

Effectifs du personnel 2018

Des explications sont fournies sur l'écart entre les comptes et le budget pour le secrétariat général ainsi que sur les mouvements relatifs au personnel temporaire, notamment les remplacements de congés maternité ou maladie, difficiles de prévoir au budget.

Subventions versées en 2018

Des informations sont données sur l'évaluation en cours par le service des sports des trois stades du football club de Lancy. Les installations hors terrain ont été évaluées et les sommes doivent être validées. Par contre, les terrains doivent encore être évalués. Le tout sera ensuite transmis au Lancy FC pour que les montants figurent en miroir dans les comptes du club. Les montants seront passés en 2019 et apparaîtront au budget 2020. M. RENEVEY précise par ailleurs que le déficit du Lancy FC n'a aucun impact sur le budget de la commune.

Des explications sont également données sur le décalage de six mois entre l'établissement du budget et le bouclage des comptes en ce qui concerne la participation financière des entreprises privées à la réservation de places de crèche.

Enfin d'autres précisions sont apportées sur une subvention ponctuelle de la commune aux premières Assises européennes de la transition énergétique, sur l'importante hausse de la subvention pour les repas scolaires au vu de l'augmentation du nombre d'enfants, ainsi que sur la hausse de la subvention non monétaire en faveur de l'association des Concerts de Lancy qui a déménagé du 70, route du Pont Butin à la villa Marignac, dont les loyers sont plus élevés.

M. DEROBERT présente le sujet : en début de séance, nous avons entendu M. Bron, de la fiduciaire BERNEY, le réviseur de nos comptes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

En introduction, M. Bron mentionne que l'exercice 2018 était un exercice particulier, suite à l'application du nouveau référentiel comptable MCH2. L'objectif de ce dernier est de faire un pas supplémentaire vers une image un peu plus économique de la situation, même si le but des collectivités publiques n'est pas nécessairement de faire du rendement.

Les conséquences de l'application du nouveau référentiel comptable MCH2 : au niveau du bilan, dans la catégorie 29 Capital propre, on voit des effets positifs pour environ Fr. 246 millions dans les catégories 295 et 296. Fr. 41 millions découlent des nouvelles règles notamment de constitution de provisions et Fr. 205 millions de la réévaluation des biens immobiliers du patrimoine financier à la valeur de remplacement. Il ne s'agit pas de cash supplémentaire pour la commune : le capital propre augmente, mais la liquidité n'augmente pas dans les mêmes proportions. Il faut également savoir que MCH2 impose de réévaluer chaque année les éléments du patrimoine financier à la valeur vénale, c'est à dire à la valeur de marché. Cela sous-entend qu'une volatilité potentielle, compliquée à anticiper, vient s'immiscer dans les comptes de la Commune.

L'organe de révision a émis exceptionnellement une réserve cette année. La problématique concerne la provision pour la recapitalisation de la CPEG concernant le personnel de terrain du GIAP. L'ACG et le SAFCO ont déterminé les montants nécessaires pour cette recapitalisation et ont procédé à une répartition entre les différentes communes, soit Fr. 1'952'000.-- pour Lancy. Sur leurs instructions, cette constitution de provision a été passée comme les retraitements MCH2, à savoir via les réserves, donc via les capitaux propres.

L'organe de révision estime que le fait générateur de la constitution de cette provision n'a rien à voir avec le passage à MCH2. Dès lors, cette provision aurait dû être constituée à charge de l'exercice. Cela n'aurait rien changé au niveau des capitaux propres de la Ville de Lancy. Toutefois, le résultat de l'année est ici surévalué de Fr. 1'952'000.--. En dépit de cette réserve, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes parce que cette réserve ne découle pas d'une liberté qu'aurait prise arbitrairement la Ville de Lancy, mais d'instructions du SAFCO, qui ont en outre été imposées à toutes les communes.

Pour finir, M. Bron souligne que Mme Aymon et son service ont parfaitement collaboré avec l'organe de révision et ont fourni un travail de qualité et complet.

La séance se poursuit après le départ de M. Bron pour un examen plus approfondi des comptes.

En préambule à cet examen, Mme Aymon, du service financier, nous explique les différences comptables et techniques imposées par le nouveau référentiel. 18 rapports officiels, les rapports de l'organe de révision, etc. seront à intégrer au rapport financier. L'obligation légale d'utiliser le module biens immobilisations qui ne fonctionne pas encore correctement, il faudra encore deux ou trois ans de paramétrages. Puis Mme AYMON mentionne que l'exercice 2018 est le seul et unique exercice pour lequel il a fallu procéder au retraitement du bilan au 1er janvier. Pour ce faire, des directives figuraient dans le manuel et les communes ont reçu des explications du SAFCO. Le bilan au 1er janvier 2018 n'est donc pas le même qu'au 31 décembre 2017. Mme AYMON souligne qu'un nombre considérable de montants a été saisi manuellement au 1er janvier 2018. Comme indiqué précédemment, c'était la seule et unique fois qu'il fallait procéder au retraitement MCH2.

Les commissaires ont ensuite pu poser leurs questions sur les différents montants inscrits aux comptes 2018.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Un commissaire constate que la commune s'est enrichie de 200 millions entre le 31 décembre 2017 et le 1er janvier 2018, il nous est confirmé qu'une loi a autorisé cette rupture comptable et que cela provient de différentes réévaluations.

D'autres questions sont posées par les commissaires en pointant différentes natures et toutes ces questions trouvent des réponses logiques et pertinentes. L'arrêté est mis au vote par le président et accepté à l'unanimité par les commissaires.

M. COLLEONI : la nouveauté pour ces comptes 2018 est la mise en place du nouveau plan comptable MCH2. On l'a bien vu lors de nos travaux en commission, que ce nouveau plan comptable a créé plusieurs changements dans les rubriques de nos comptes. Un immense travail a été effectué par le service financier pour les adapter et nous rendre une lecture aisée.

Comme nos précédents comptes 2017, nous pouvons voir un écart significatif sur les éléments fiscaux budgétisés pour 2018 et la réalité lors des comptes. Nous avons perçus Fr. 2.35 millions de correctifs pour les personnes physiques et Fr. 10,39 millions pour les personnes morales sur les années antérieures, avec une augmentation très significative de Fr. 2,21 millions sur l'impôt à la source. La santé fiscale de notre commune est saine et en augmentation, mais reste toujours compliquée à gérer et budgétiser au vue des prévisions fournies par l'administration fiscale cantonale.

A noter également que plusieurs économies sur le budget de fonctionnement ont pu être réalisées. Il est toutefois à relever la meilleure maîtrise de la nature 31 biens et services grâce à la création des pots communs.

Nous pouvons donc compter sur un résultat positif de plus de Fr. 19 millions, permettant ainsi de réduire notre dette de plus de Fr.10 millions ce qui n'avait plus été fait depuis 2011 pour s'élever à Fr.162 millions. Le coût de notre dette diminue de 0.09 % pour atteindre un taux moyen de 0.55 %, le plus bas jamais atteint.

Les crédits d'investissements votés en 2018 sont en nette reprise pour plus de Fr. 74 millions, représentant une hausse très significative en lien direct avec l'expansion et les besoins de notre commune de Lancy.

Notre groupe Démocrate-chrétien tient à nouveau à rendre attentif aux enjeux et incertitudes qui pourraient résulter de la réforme fiscale RFFA. De grandes entreprises sont implantées sur notre territoire de Lancy, et d'autres arrivent très prochainement désirant être rassurées sur une fiscalité équilibrée à leur statut.

Nos grands remerciements à notre magistrat en charge des finances Stéphane Lorenzini, à Mme Aymon et à M. Chouet, du service financier, pour la précision et la clarté des rapports présentés.

Le groupe Démocrate-chrétien approuvera les comptes 2018.

M. AESCHBACHER : le vote des comptes se résume le plus souvent à une simple formalité dès lors qu'il s'agit d'éléments du passé, période sur laquelle nous n'avons plus du tout d'emprise. Bien souvent il est intéressant de s'appuyer sur le passé pour aller de l'avant. D'ailleurs Winston Churchill n'a-t-il pas dit : *« plus vous saurez regarder loin dans le passé, plus vous verrez loin dans le futur »*.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

C'est dans cet état d'esprit que le groupe PLR s'est donc penché sur les comptes 2018, tout en gardant à l'esprit l'ensemble des comptes déjà votés durant cette législature.

Pour rappel, ces dernières années, nous nous sommes, à répétées reprises, inquiétés de la forte augmentation de notre dette, notamment en 2016 et 2017. Nous ne pouvons dès lors que nous réjouir ce soir de la diminution de Fr. 10 millions de cette fameuse dette.

Cependant, ne nous voilons pas la face, la diminution de la dette est un peu l'arbre qui cache la forêt. En effet, nous devons encore et toujours être attentifs à son évolution future, notamment à l'épée de Damoclès que constitue la possible remontée des taux d'intérêt qui ne manqueront pas de venir péjorer nos futurs budgets de fonctionnement, si cela venait à se produire.

Par ailleurs, la croissance de notre population ces prochaines années, avec la réalisation notamment des quartiers de l'Adret, des Semailles et de Surville, engendrera inmanquablement un besoin accru en termes d'investissements. Nous en avons d'ailleurs déjà eu une preuve ce soir avec la demande de construire de suite de l'ensemble de l'école du Plateau, alors même qu'il y a encore peu nous devions le faire en deux étapes.

Afin de réaliser ces futurs investissements, il est nécessaire de pouvoir compter sur des rentrées fiscales pérennes, que ce soit pour les personnes physiques que morales. Or, nous constatons que ce n'est de loin pas le cas puisque les fluctuations et les incertitudes liées à l'imposition font que ce soir, une fois de plus, nous avons un boni de plus Fr. 19,6 millions en regard d'un budget qui prévoyait un excédent de revenus de Fr. 1,7 million, soit une différence de près de 1000%.

Cette situation n'est pas inédite puisque l'an dernier nous avons déjà eu un boni de Fr. 10,6 millions, en regard d'un excédent budgétaire de Fr. 600'000.--. Cette situation récurrente ne nous rassure pas, surtout lorsqu'on sait que cette très forte variation est pour l'essentiel constituée par des reliquats d'impôt, laissant planer ainsi de très fortes incertitudes sur les prochaines années.

Ces incertitudes financières ont encore été confirmées en fin d'année dernière, lors du traitement du budget 2019, lorsque l'administration fiscale, à quelques jours d'intervalle, a annoncé dans un premier temps à notre commune des rentrées supplémentaires pour Fr. 5 millions, avant de revenir quelques jours plus tard avec une annonce contraire pour terminer par une nouvelle annonce positive.

Ce qui est donc vrai aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain. Nous devons donc être particulièrement prudents pour l'avenir et c'est d'ailleurs dans ce sens qu'une somme de plus de Fr. 16 millions a été provisionnée, dont Fr. 14 millions pour l'impôt sur les personnes morales.

Or vous savez que dans le domaine financier, l'incertitude est le pire des dangers. Il n'y a rien de plus important pour les entreprises qu'une stabilité à long terme et lorsque l'on sait que l'impôt sur les personnes morales constitue près de 40% des revenus fiscaux de notre commune, il est important que la réforme fiscale des entreprises soit acceptée ce week-end non seulement par le peuple suisse, mais aussi et surtout par la population de ce canton, car dans le cas contraire nous verrons rapidement déménager dans le canton voisin les plus grandes entreprises situées sur notre commune avec toutes les conséquences néfastes que cela engendrera en termes financiers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Mais il est aussi important de conserver une fiscalité adéquate pour les personnes physiques qui, elles, rapportent à notre commune plus de 60% de ses revenus fiscaux. C'est pour cela que nous devons tendre vers une forte mixité dans les futures zones qui se développeront dans notre commune en garantissant un habitat adéquat et c'est dans ce sens que le groupe PLR de Lancy ne peut que regretter le vote de ses députés ainsi que de la majorité du Grand Conseil qui ont refusé l'entrée en matière sur un projet de loi permettant de créer des logements en PPE dans le quartier de l'Adret.

Pour terminer, le groupe PLR souhaite remercier le Conseil administratif en charge des finances, M. Lorenzini, pour avoir encore une fois tenu le cap malgré les nombreuses turbulences.

Nous tenons également à remercier le service financier pour la qualité de l'ensemble des documents remis année après année aux membres de ce Conseil. C'est tout naturellement que le groupe PLR votera ces comptes.

M. MATHIEU : merci M. Aeschbacher, mais tenez compte que vous n'êtes pas en campagne.

M. MAUGUÉ : mon intervention sera bien évidemment en totale dissonance avec mes pré-opinants qui se complaisent dans un discours plus qu'alarmaliste.

Le groupe socialiste adresse tout d'abord ses remerciements au Conseil administratif, à Mme Aymon, à M. Chouet, à l'ensemble des collaborateurs de la commune ayant participé à l'élaboration des comptes, ainsi qu'aux commissaires des finances pour leur excellent travail. Et cela d'autant plus que, comme il a été relevé, l'élaboration des comptes 2018 est intervenue dans des circonstances particulières.

L'administration fiscale cantonale rencontre en effet des difficultés importantes pour obtenir des données fiables en relation avec les revenus fiscaux générés par les principales personnes morales établies sur notre territoire.

L'importante variation des données communiquées dans ce contexte a pour conséquence des difficultés pour établir des budgets en phase avec la réalité et les comptes présentent de fortes fluctuations.

Cela dit, notre groupe constate avec satisfaction que ceux-ci présentent finalement un excédent de Fr. 19'656'346.95, soit un écart positif de plus de 17 millions avec les estimations réalisées dans le budget de l'année écoulée.

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'en sus de ces 19,6 millions, il y a 16 millions de réserve et 10 millions affectés à la réduction de la dette.

Pour mémoire, les comptes 2017 avaient déjà présentés un excédent de plus de 10 millions, comme tous les comptes depuis maintenant près d'une dizaine d'années.

Compte tenu de ce qui précède, notre commune dispose d'une marge pour investir dans les projets nécessaires pour faire face à sa croissance démographique. Elle est également en mesure de maintenir, voire améliorer les prestations permettant d'assurer de meilleures conditions de vie à nos concitoyennes et concitoyens.

A cet égard, nous ne pouvons que vivement déplorer l'opposition manifestée à l'égard d'un nouveau poste pour la petite enfance par notre Conseil ce soir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Pour consolider les bonnes finances de notre commune, le groupe socialiste persistera à soutenir une politique active d'acquisition foncière et de développement immobilier, car le patrimoine financier génère des rentrées sûres et dans la durée. C'est pourquoi, on ne le répétera jamais assez, l'usage du droit de préemption est essentiel pour l'achat de parcelles en vue de leur développement.

Sur un autre plan, nous voterons ce dimanche sur les deux projets fédéraux et cantonaux relatifs à la RFFA. Comme vous le savez, notre parti cantonal combat fermement ces deux projets notamment en raison de leur incidence fiscale globale sur la Confédération, le canton et l'ensemble des communes. Il s'agit également d'une question de principe en relation avec le type de développement économique que l'on souhaite privilégier pour l'avenir.

Il n'en demeure pas moins que si l'on zoome sur la Ville de Lancy, l'incidence de ces projets paraît en définitive limitée.

Selon l'estimation réalisée par l'ACG, qui a été rendue publique cette semaine par un article du Courrier, les pertes pour 2020 après compensation et après imposition des dividendes et ajustements s'élèvent, pour Lancy, à un montant de 1.1 million, soit bien en deçà des excédents réalisés ces dernières années.

L'extrapolation pour 2024 s'élève quant à elle, toujours pour Lancy, à un montant de 2,2 millions qui est toujours largement inférieur aux bonis des années passées.

Si une certaine prudence demeure de mise car ces chiffres ne sont que des projections, rien ne justifie une politique d'austérité comme prônée par certains groupes de notre Conseil. D'autant que ces mêmes groupes politiques soutiennent dans la campagne RFFA que ces projets devraient, à terme, conduire à plus de croissance économique.

A noter incidemment qu'il est pour le moins singulier que le président de l'ACG ait refusé de transmettre ces chiffres alors même que leur caractère public au regard de la LIPAD est manifeste d'une part, et qu'ils sont des éléments essentiels pour que les communes puissent établir leur budget d'autre part.

Ceci étant dit, le groupe socialiste acceptera les comptes 2018 et remercie une fois encore tous ceux qui ont participé à leur élaboration.

Mme VILLARRUBIA : les Verts s'associent aux remerciements au service financier de la commune de Lancy, et en particulier à Mme Aymon, d'autant plus qu'il a fallu effectivement procéder à une adaptation importante au nouveau système MCH2.

Les Verts se réjouissent de l'excédent de Fr. 19,6 millions, mais le but d'une commune n'est à mon sens pas de faire du bénéfice, mais d'ajuster les prestations à la population et à l'évolution de la Ville de Lancy, Ville de Lancy qui, rappelons-le, est la troisième ville du canton, qui grandit – on l'a suffisamment répété aujourd'hui, et il est vraiment nécessaire qu'on ait un budget et des comptes qui reflètent cette réalité.

Nous nous réjouissons de cet excédent, d'autant plus que nous avons pu rembourser une partie de la dette pour 10 millions et que nous avons constitué une réserve de 16 millions. Cependant, il est important d'adapter notre budget à l'évolution de la ville et de continuer à procéder à des investissements pour le futur, non seulement pour nous qui vieillissons, mais aussi pour nos enfants qui vont grandir et qui seront de plus en plus nombreux, on l'a vu, par le besoin de procéder plus rapidement que prévu à la construction d'écoles, et aux futures constructions que nous allons avoir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

On doit donc investir pour les écoles, pour les infrastructures publiques et on doit aussi investir pour rénover le patrimoine de la commune et en particulier dans les temps environnementaux qui cours et les problèmes climatiques urgents que la planète a et que la commune a aussi, pour sortir du fossile et investir dans les énergies renouvelables.

Là, nous félicitons la commune de Lancy pour la fiche climat qui s'attaque vraiment à ce problème et qui sera intégrée dans le Plan directeur communal.

Les Verts voteront en faveur des comptes aujourd'hui.

M. MATHIEU : la parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport financier 2018 qui a été transmis au Conseil municipal et qui comprend les comptes annuels dans leur intégralité,

Vu les rapports de la commission des finances et du logement, séances des 8 avril et 6 mai 2019,

Vu l'article 30, al. 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que sur l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité.*
2. *D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de Fr. 127'630'241.28 aux charges et de Fr. 147'286'588.23 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 19'656'346.95, et représente le résultat opérationnel.*
3. *D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de Fr. 19'938'380.14 aux dépenses et Fr. 3'706'758.62 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 16'231'621.52.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif une montant de Fr. 718'447'221.54.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de Fr. 9'772'176.83 (dont Fr. 8'523'309.10 de dépréciations sur créances) et dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*
7. *En application de la LBCGe, 8'298 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.*

L'arrêté 179-19.05 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

M. LORENZINI : comme à l'accoutumée, au nom du Conseil administratif, nous tenons à vous remercier d'avoir validé ces comptes, et pour le soutien que, par ce vote, vous donnez à l'administration communale qui fait de son mieux pour maintenir les budgets annoncés.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

**11) COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE DE LANCY-FLORIMONT –
Séance du 19 mars 2019 – Rapporteur : M. Yves PAGE**

a) Situation actuelle de l'exploitation du stade

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Renevey rappelle le but et le sens de cette commission.

M. Léger, de l'Institut Lancy Florimont, fait part du départ de M. Mosca remplacé par M. Moës. Pour l'Institut, il n'y a pas de réclamation ou de souci particulier car tout va bien, y compris au niveau des infrastructures. Les journées sportives se sont déroulées sans difficultés. Le terrain de basket est utilisé pour des tournois. Pour l'Institut, les paniers de basket sont à la bonne hauteur et conviennent parfaitement, malgré une lettre d'un habitant de Lancy qui estimait que ceux-ci étaient trop hauts pour les petits.

M. Carnazzola fait part que les entretiens entre l'Institut et le Lancy Football Club se font ensemble et cela se passe très bien. Un nouveau panneau de scores a été mis en place avec également la remise en état des terrains synthétiques. Il fait aussi savoir que dans les prochaines semaines se concrétisera la modification pour le passage d'une buvette en un restaurant.

M. Hayoz, co-président du Lancy Football Club fait remarquer que les élèves de l'Institut doivent mieux respecter les règles de cohabitation sur le site.

Par ailleurs, il regrette que l'équipe corporative ne s'intéresse pas vraiment à ce qui se passe au stade de Lancy-Florimont. Néanmoins, la relation reste bonne.

En 2020, le Lancy Football Club doit organiser le tournoi de Campagne qui aura lieu le dernier week-end du mois d'août. Il s'agit d'un tournoi qui permet de faire vivre les clubs mais également mettre en jambes les joueurs avant le début de saison.

Dans le cadre de son organisation et sur demande de M. Hayoz, M. Power de l'Institut donne son aval pour l'utilisation de leur parking durant cette manifestation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019**b) Présentation du projet de halle sportive**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Renevey fait un rappel sur ledit projet par la destruction de la villa pour permettre la construction d'une jolie infrastructure, soit une halle sportive avec vestiaire laquelle sera utilisée en journée par l'institut, le soir, les week-ends et les vacances scolaires par la Ville de Lancy, le Lancy Football Club et les associations. Le terrain de basket sera maintenu.

Ce projet sera voté par le Conseil municipal et, en cas d'acceptation, suivra la demande d'autorisation de construction. La réalisation de cette halle sportive est prévue, sous toute réserve, en octobre/novembre 2019.

Pour M. Power, il s'agit d'une très bonne chose pour tous les futurs usagers.

c) Projets futurs

=====

M. PAGE présente le sujet : MM. Carnazzola et Renevey font part qu'il est toujours question d'une volonté d'agrandir la surface des lieux car il y a un potentiel. Cependant, à ce jour il y a encore une villa sur une parcelle qui n'appartient pas encore à la Ville de Lancy.

d) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : à la remarque d'une commissaire, il est pris note que les convocations à cette commission doivent leur parvenir plus tôt.

Le Lancy Football Club est félicité pour les résultats de sa première équipe.

M. Hayoz fait part que le Lancy Football Club compte en moyenne 1'350 membres, son comité est composé de 11 membres, tous bénévoles, et qu'entre eux cela se passe très bien grâce à une très bonne dynamique.

**12) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 26 mars 2019 –
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET****a) Audition du club Vovinam Lancy Manh-Long**

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : la discipline enseignée est le Vovinam Viet Vo Dao. Cet art martial enseigne la lutte traditionnelle. Il y a des techniques de combat pour enseigner la manière dont les pratiquants doivent se battre, mais il n'y a pas de contact ni de coup porté car le but n'est pas de faire tomber l'adversaire, mais simplement de placer les techniques. Le Vovinam compte plusieurs armes traditionnelles comme les couteaux, les sabres, les bâtons longs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Le club Manh Long a été créé le 6 mai 2000 par le Maître Pham Công-Hoa. Il y a désormais un maître M. Me HOA, quatre enseignants, sept assistants et environ 50 pratiquants. Le club s'intitule Manh Long, ce qui signifie « la force tranquille du très bon ».

Différents événements sont mis en place par le club notamment des voyages sportifs et culturels. Le club participe aux championnats du monde ; l'année dernière, la médaille de bronze a été remportée et il y a quatre ans, le club a remporté la médaille d'or. Un stand est gracieusement mis à disposition chaque année aux automnales. Deux fois par année, il y a le passage de grade semestriel, une fois en hiver et une fois en été.

Depuis juin 2010, les différents clubs de Vovinam de Genève se sont réunis pour créer une association dénommée « Union genevoise de Vovinam Viet Vo Dao ».

b) Présentation de l'inventaire et besoins en équipements sportifs sur les territoires des villes de Carouge et Lancy

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : il va y avoir dans le périmètre du PAV, un besoin d'infrastructures sportives qui va se faire sentir, il faut par conséquent anticiper ce besoin.

La Ville de Lancy a travaillé avec la Ville de Carouge pour réfléchir aux futurs besoins en lien avec le développement du quartier, compte tenu de l'augmentation de la population extrêmement importante. Environ 10'000 habitants supplémentaires.

Dans un premier temps, l'idée était de faire un inventaire des équipements sportifs existants, de le cartographier, puis d'identifier les besoins futurs dans le but de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande actuelle à l'horizon 2030. La deuxième partie de l'étude consistait à vérifier l'utilisation des équipements sportifs, puisqu'il n'est évidemment pas nécessaire d'en construire de nouveaux si ceux qui sont actuellement mis à disposition ne sont pas utilisés. La troisième partie de l'étude consistait à identifier les besoins en équipements sportifs supplémentaires pour les communes de Carouge et de Lancy. M. CARNAZZOLA explique s'être basé sur l'Office fédéral du sport pour s'assurer de ne pas construire des salles qui sont déjà obsolètes.

Les grands enjeux et thèmes seront pour le futur :

La patinoire projetée à Lancy est celle de Trèfle-Blanc.

La piscine extérieure : avec l'arrivée de ces 10'000 habitants à l'horizon 2030, la Ville de Lancy sera en dehors des clous avec seulement Marignac. Pour les piscines intérieures, ce problème ne se pose pas.

La salle multi sport : les salles présentes sur Lancy ont un taux d'occupation entre 82 et 99%. La commune arrive à saturation de l'offre puisque la salle triple à Stitelmann est partagée avec Plan-les-Ouates. Les disciplines concernées sont le handball, le futsal et l'uni-hockey ; si ces disciplines doivent concourir pour des compétitions à l'échelon national, les membres vont au CECG Mme de Staël qui dispose d'une salle triple.

Terrain extérieur : le football est la discipline principale qui nécessite un terrain extérieur. Aucun terrain de foot n'est prévu dans le PAV, ni sur Carouge ni sur la ville de Genève. Les terrains de Lancy ne pourront pas absorber tous les nouveaux footaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Sports urbains : l'identification d'un lieu au quart de camembert pour créer une salle indoor pour la pratique de l'ensemble des sports urbains s'est faite.

Parcours sportif et promenade: un parcours sportif est planifié dans le quartier de la Chapelle. Une étude complémentaire a été mandatée afin de s'assurer de construire les bons équipements sportifs aux bons endroits par rapport aux habitants.

**13) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 2 avril 2019 –
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY****a) Circulation autour de l'Institut Florimont**

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. Zuccone, de l'institut Florimont, explique que depuis 11 ans, l'Institut a fait énormément de travaux. Leur but est la sécurité des élèves, ainsi que celle du quartier. Il y a moins de perturbations depuis que plusieurs mesures ont été prises. Il y a le transport scolaire qui a pratiquement doublé avec des bus de l'école.

Pour ce qui est des parents, un circuit est prévu pour la dépose des élèves. Les voitures entrent d'un côté de l'Institut et ressortent de l'autre côté. La Direction de Florimont essaye de sensibiliser les parents sur la circulation et la sécurité autour de l'école lors des réunions de parents.

Trois agents de sécurité sont là pour faire la circulation à l'extérieur de l'Institut ainsi que pour sensibiliser les conducteurs. La plus grande difficulté est que l'Institut n'est pas une école de quartier mais les élèves viennent de tout le canton. Même si Florimont incite à la mobilité douce, il est des fois impossible pour les élèves de venir à vélo ou en transport public.

Environ 1500 élèves arrivent à l'école le matin. Les heures de commencement des cours sont décalées afin qu'il n'y ait pas trop d'engorgement. La circulation est vraiment intense entre 7h50 et 8h10.

b) Présentation des Samaritains de Lancy

=====

Mme MARMY présente le sujet : les Samaritains sont installés à Lancy depuis 42 ans. Ils ont des locaux dans la Maison de la sécurité. La section compte 63 membres.

Les Samaritains s'occupent des services sanitaires sur les nombreuses manifestations. Ils donnent également un coup de main aux gardiens de la piscine lors de fortes affluences. L'année passée, 2500 heures de service sanitaire ont été effectuées.

Une autre tâche des Samaritains est de dispenser des cours de sauveteur pour le permis de conduire. Environ 15 cours de 10 heures sont donnés chaque année. La section des Samaritains s'occupe également des dons de sang qui se déroulent sur la commune. Environ 400 poches par an sont récoltées sur la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019**c) Alarmabilité des Samaritains de Lancy – Premier bilan**

=====

Mme MARMY présente le sujet : depuis 1 an, les Samaritains ont mis un service de piquet. Ils aident les pompiers sur les incendies lancéens. Ils ne sont pas dans le premier maillon de la chaîne, mais ils sont en appui. Lors d'un événement sur la commune, les pompiers et la police municipale sont les premiers sur les lieux. Tous les cadres du groupe GSL ont un groupe Whatsapp et une personne des samaritains peut être alarmée selon la gravité et envoyée sur le terrain.

d) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet :

Travaux de la rampe du Pont-Rouge

Concernant les travaux de la rampe du Pont-Rouge, M. SCAGLIONI explique que les réunions de chantier se font avec les techniciens de la ville de Lancy et la police municipale. Il n'y a actuellement pas de calendrier.

Avenue du Plateau – sens interdit

Un commissaire indique qu'il s'est retrouvé plusieurs fois nez à nez avec une voiture à l'avenue du Plateau alors qu'elle est à sens unique. La police municipale a déjà été sur les lieux et fait le nécessaire.

Le véhicule de piquet des pompiers a été remplacé suite à un accident. Le coût est de Fr. 50'184.— et n'était pas prévu au budget.

**14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 3 avril 2019 –
Rapporteur : M. Thierry DEROBERT****Divers**

=====

M. DEROBERT présente le sujet :

Maison de la montagne

M. BONFANTI nous informe que les discussions continuent avec l'association. Une convention est en cours de rédaction et sera présentée à ce conseil prochainement.

Genève Montagne a pu récolter l'argent nécessaire à l'installation de trois blocs sur la parcelle. Ils seront inaugurés le samedi 29 juin à 11h.

Pour la suite du projet, l'association souhaitait aménager le bâtiment de la dépendance, mais la section genevoise de Patrimoine Suisse souhaite mettre ce bâtiment à l'inventaire. La CMNS ainsi que le Conseil d'état ont été mis au courant et sont déjà entrés en matière. La décision

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

de ces derniers pourrait, en cas de classement du bâtiment, fortement remettre en question les projets à venir prévu dans cette dépendance.

**15) COMMISSION SOCIALE – Séance du 9 avril 2019 –
Rapporteur : Mme Monica DE VECCHI**

a) Présentation de la Fondation Partage

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet : nous sommes accueillis par M. NOBS, directeur de la Fondation Partage. Celle-ci est un partenaire important de la Ville de Lancy, en matière d'aide aux personnes dans la précarité. Une collaboration très concrète est en place avec l'Epicerie Solidaire de la Ville de Lancy, la Fondation Partage fournit en effet de nombreuses denrées alimentaires pour ce service.

La Fondation Partage a tout d'abord une fonction de banque alimentaire du canton de Genève. Avant d'obtenir le statut de fondation en 2015, Partage a tout d'abord été une association, créée en 2005 par l'Armée du Salut, le C.A.R.E, Caritas Genève, les Colis du Cœur et Emmaüs. Ces principales missions sont la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'apport de solutions concrètes à la problématique de la précarité ou de l'insécurité alimentaire sur le territoire du canton de Genève, et œuvrer pour la réinsertion professionnelle par l'engagement de personnes en emploi de solidarité.

L'activité principale de Partage est la récolte de produits alimentaires, notamment des invendus, dans près de 80 points de vente tous les jours. Au total, 1'080 tonnes de produits ont été récoltés en 2018. Les produits récoltés lors du Samedi du Partage sont également une source importante, ainsi que les articles fournis par plusieurs grands industriels.

La récolte de produits n'est pas toujours chose aisée, dans un contexte économique où les contrôles et la pression sur les entreprises est de plus en plus forte en termes de rentabilité. On peut néanmoins constater que de nombreuses grandes enseignes se montrent généreuses et collaborantes.

Partage redistribue ensuite les denrées aux différents partenaires et associations en contact direct avec les personnes en situation de précarité. Ainsi, plus de 895'000 rations repas ont été distribuées en 2018. Cela est à la fois réjouissant et inquiétant de constater qu'il y a autant de personnes qui manquent du minimum vital à Genève.

En termes de financement, la moitié du financement de Partage provient de dons privés. Un travail important de recherche de fonds se poursuit année après année.

Dès 2021, la Fondation sera relocalisée à Plan-les-Ouates, avec des projets de mutualisation avec d'autres institutions. Un projet de valorisation des produits frais et de démarches auprès de producteurs locaux est également en cours.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019**b) Divers**

=====

Mme DE VECCHI présente le sujet :

Informations relatives aux prestations de la permanence impôts

M. Kunzi explique que les plages de rendez-vous délivrées par la permanence impôts ont été prolongées cette année. Le service a également proposé une permanence pour les jeunes pour la première fois, qui a connu un vif succès.

Informations destinées aux personnes âgées

M. Kunzi explique qu'une séance d'information a eu lieu à l'attention des aînés à propos des différents types de logements qui leur sont destinés. Cette initiative a eu un immense succès. La police municipale a également été présente dans une démarche de prévention et de sensibilisation aux risques d'abus de confiance par exemple.

30e anniversaire de la signature de la Convention des Nations-Unies pour les enfants

Au mois de novembre prochain aura lieu le 30^e anniversaire de la signature de la Convention internationale des Droits de l'enfant. Dans ce cadre, différentes activités et manifestations auront lieu, impliquant les institutions de la Petite Enfance et les écoles.

Contrat de quartier de la Chapelle

La commission nomme M. DEROBERT délégué de la Commission sociale pour le contrat de quartier de la Chapelle.

Crèche TotUP au Petit-Lancy

L'ouverture de cette crèche provoque un flux de circulation important aux alentours, néanmoins, ce problème semble se régler avec l'ouverture d'un parking de 200 places à disposition.

**16) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 10 avril 2019 –
Rapporteur : M. Yves PAGE****a) Bilan des opérations éco-sociales de 2012 à 2017**

=====

M. PAGE présente le sujet : Mme BOGENMANN indique qu'entre 2012 et 2017, la Ville de Lancy a réalisé quatre opérations éco-sociales. Cette présentation vise à développer le contexte, soit accompagner les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques pour diminuer la consommation énergétique, les objectifs, soit d'aider les familles en situation de difficulté économique à réduire leur consommation électrique et énergétique, et pour finir le bilan de ces opérations.

Ce programme a été réalisé sous la forme d'opérations ponctuelles par quartier, soit Etoile Palettes, Caroline-Morgines, Pontets et Clair-Matin en ciblant les logements locatifs à bas loyer.

Sur un total de 2'650 ménages, 2'331 visites ont été effectuées, ce qui représente un taux de visite d'environ 90%.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Ces opérations ont été menées par 36 jeunes en insertion recrutés auprès de Contact Emploi Jeunes. Ces derniers ont fait des visites porte-à-porte de 45 minutes dans chaque ménage pour donner des conseils sur les éco-gestes et distribuer des lampes, des ampoules, des multiprises avec interrupteurs, des brise-jets permettant d'économiser l'eau et également remis des chèques électroménagers permettant par exemple d'acheter un nouveau frigo à moindre prix.

Les SIG ont suivi ce projet en analysant la consommation énergétique de ces ménages avant et après l'opération pour calculer les économies d'énergie qui ont pu être faites. Au total ces économies représentent 750'000 kWh par an, ce qui équivaut à la consommation annuelle moyenne de 300 ménages de 2 personnes.

Une économie a également été réalisée en termes d'énergie thermique liée au chauffage d'eau chaude sanitaire grâce à l'ajout des brise-jets et des nouveaux pommeaux de douche. Cette économie est calculée sous forme de tonnes de CO₂.

Avant l'opération la consommation électrique variait entre 2'100 kWh et 2'386 kWh par an. Après l'opération, cette consommation a diminué de 14%, ce qui se répercute sur la facture d'électricité. Chaque ménage a pu faire une économie d'environ CHF 60.- par an.

Pour ces quatre opérations, la Ville de Lancy a dépensé environ Fr. 240'000.--. Une grande partie, à savoir Fr. 150'000.--, correspond aux salaires des jeunes, et l'autre partie représente la participation au projet global. Les économies d'énergie réalisées représentent un bénéfice de Fr. 150'000.--. Il est également important de prendre en compte les bénéfices en termes de formation, de sensibilisation et d'insertion des jeunes qui ne sont pas chiffrables.

Une prochaine opération éco-sociale est à discuter. Malheureusement, les SIG ne souhaitent plus faire les opérations avec les jeunes, ce que la commune trouve extrêmement dommage. Les SIG ne sont disponibles pour une nouvelle opération qu'à partir de 2020. Pour cela, le quartier Tivoli-Fief-de-Chapitre est actuellement en étude afin de savoir s'il correspond au périmètre visé par les SIG. D'autres alternatives sont en étude actuellement, comme celle de travailler avec les propriétaires pour promouvoir les rénovations et isolations thermiques et/ou sur les zones villas.

M. Bonfanti précise que l'opération éco-sociale à Tivoli avait été inscrite au budget 2019, avant que les SIG n'informent qu'ils ne pourraient s'engager avant 2020. Il existe donc une somme dévolue aux économies d'énergie mais qui ne peut être utilisée pour l'opération éco-sociale. Ce qui intéresse le service est l'efficacité énergétique, qu'elle se fasse dans les immeubles, en zone villa ou au travers d'un projet du type « Lancy rénove ». M. Bonfanti nous reviendra avec une proposition et présentation lors d'une prochaine commission dans le cadre de l'utilisation de cette somme.

17) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 15 avril 2019 – Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI

a) Festival Lancy Tennessee – Programme de l'édition 2019

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : la Commission reçoit de Mme Boussina le programme du Festival Tennessee les 5 et 6 juillet 2019, où le public entendra du Country, du Rock, du Blues et du Boogy Woogy, et se divertira avec les animations, dont l'association Toutes en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

moto. Des food trucks et stands sont prévus avec une nouveauté : les grillades du FC Lancy. Les commissaires espèrent que les files seront moins longues car en 2018 l'affluence de 3000 personnes, dont beaucoup affamées à la même heure, avait créé des files interminables. Côté vaisselle, le verre consigné est de rigueur, l'imposition de la vaisselle biodégradable est en cours d'étude.

b) Point de situation sur le projet de médiathèque

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : le projet de médiathèque aux Palettes nécessite des partenaires, Plan-les-Ouates confirme son partenariat, Troinex s'intéresse au projet pour ses jeunes malgré son éloignement. Perly et Veyrier s'interrogent. Le crédit d'étude engagé permettra de faire une médiathèque et une salle modulable polyvalente pourvue de gradins télescopiques pour 400 à 450 personnes. Pour ce projet, Lancy devrait recevoir l'aide du Fonds Intercommunal. Les commissaires émettent le désir d'une programmation intergénérationnelle.

c) Orchestre en classe – Politique d'extension du projet à moyen terme

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : Orchestre en classe progresse, son objectif est de développer des talents, les sens, la dextérité et l'intégration des enfants dans les écoles primaires. Au budget 2019 : Fr. 22'000.— de Lancy et Fr. 30'000.-- financés par la Fondation pour les instruments. Le projet prend forme à l'école des Palettes, puis démarrera à la Caroline, puis chaque année dans une autre école. Les commissaires s'enthousiasment pour développer ce projet, tout en respectant ce qui se fait déjà dans les cours privés ou publics.

d) Mai au parc – Avenir du festival

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : l'organisateur de Mai au parc va changer. L'appel d'offre a sélectionné le duo ZIC ZAG ZOUG (Michel Henry Président, Patrick Merz, trésorier) qui va jouer la continuité et sera observateur cette année et organisateur en 2020. Jusque-là le financement était variable et imprévu, dorénavant il y aura une enveloppe de la commune et le surplus viendra de fonds privés. La fréquentation de 2000 personnes par soir dans un biotope bucolique et fragile inquiète un commissaire, un autre propose de déplacer le festival dans un autre parc.

Ce dernier élément remet en question décision et vote concernant l'aménagement (eau, électricité) projeté pour les futurs Mai au parc.

e) Divers

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : suite à des revers avec les subventions, le projet Protokoll se déroulera en deux ans, cette année photo et mise en scène, l'année prochaine, les autres événements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019**18) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 29 avril 2019 –
Rapporteur : M. Yannick HANIFI****a) Concept énergétique territorial (CET) pour la Ville de Lancy – Etat de situation**
=====

M. HANIFI présente le sujet : le magistrat explique que le but de cette séance est de faire un état des lieux. Le mandataire avait déjà été reçu par la commune une année auparavant pour une explication de la méthodologie qui allait être mise en œuvre pour le travail.

M. Pernet est chef de projet pour la planification énergétique territoriale du bureau Navitas Consilium SA. Le bureau a été mandaté dans le cadre d'un groupement avec deux autres bureaux, Enercor et CREM. Il nous rappelle que les objectifs du CET sont de réaliser un état des lieux des ressources, des besoins, des acteurs et des infrastructures, de proposer des stratégies de valorisation des ressources locales (en premier lieu d'origine renouvelable) et d'être en cohérence avec les objectifs de politique énergétique du Canton.

C'est avant tout un outil qui favorise une transition énergétique portée sur l'efficacité et les énergies renouvelables. Dans la présentation, la réduction pour 2030 est donnée en termes d'énergie primaire (-25%), d'énergie primaire non renouvelable (-36%) et de gaz à effet de serre (-42%). Concernant la consommation d'électricité, à l'heure actuelle, l'approvisionnement est déjà à 94% renouvelable. La part dédiée à la chaleur est plus importante que celle dévolue à l'électricité, la part non renouvelable est prépondérante.

Pour ce qui est de la stratégie énergétique 2030, les énergies renouvelables qui sont appelées à se substituer aux énergies fossiles sont la géothermie, l'aérothermie, le solaire et la valorisation des rejets thermiques. Concernant les objectifs, ce scénario permet d'arriver à l'horizon 2030 à des réductions qui sont en grande partie supérieures aux objectifs 2030.

b) Divers
=====

M. HANIFI présente le sujet : concernant l'état de situation par rapport au recours au mazout pour le patrimoine administratif et financier de Lancy, M. Lorenzini nous rappelle que dans le projet voté, une des mesures consistait à ne plus avoir recours au mazout le plus rapidement possible. Il présente un tableau qui fait le bilan des différents bâtiments pour lesquels Lancy utilise encore du mazout. Au niveau du patrimoine administratif, le premier bâtiment est l'école des Palettes, qui est un gros consommateur. Sa citerne de contenance est de 95'000 litres. Un raccordement de l'école au CAD Palettes est prévu, ça sera 50% bois et 50% gaz. Il est prévu de raccorder ce bâtiment en 2020. Pour l'école En-Sauvy, le raccordement a aussi été signé. Actuellement, c'est une production biocombustible. Le principe pour les gros consommateurs est d'avoir une production de chaleur complémentaire au mazout. A part les deux cas qui sont situés dans des PLQ, il sera possible de sortir de la production de mazout d'ici deux ou trois ans.

Un commissaire se demande s'il existe une possibilité pour la commune d'entrer en pourparlers pour obtenir un peu de terrain afin de créer un jardin pour la maison de quartier, on lui répond que le PLQ prévoit la réalisation d'un immeuble à la place des parcelles et qu'il prévoit uniquement un passage entre les deux immeubles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

La commissaire fait remarquer qu'il y a toujours beaucoup de passage sur la place du 1^{er} août et qu'il n'y a pas de WC publics et que les WC du cimetière sont souvent fermés. On lui répond que ces derniers viennent d'être rouverts. La commune a en effet décidé de réactiver la gestion des WC publics sur Lancy, pratiquement tous désaffectés depuis des années.

Une commissaire a remarqué qu'au chemin des Liserons, certains endroits commençaient à devenir dangereux en raison du glissement des sols. On lui répond que le Canton a identifié le problème de déstabilisation des berges du Voiret et du Petit-Voiret. Toute une étude a été réalisée dans le cadre d'un programme de réhabilitation des berges au niveau cantonal et on nous le présentera en commission prochainement.

M. MATHIEU : je rappelle aux présidents des commissions que les commissions choisissent les divers qui sont rapportés. M. Hanifi n'y est pour rien, mais faites bien ce travail à la fin de chaque commission. Merci.

POINTS FINAUX

19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. MATHIEU : avant de vous donner la parole, je vais poser ma question. Que se passe-t-il avec le Carnotzet pendant les travaux de la Mairie ?

Mme GACHET CREFFIELD : j'ai une question écrite destinée au Conseil administratif.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), est un traité international adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 20 novembre 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants.

Elle constitue l'aboutissement d'un long processus international qui a débuté en 1924 avec l'adoption de la Déclaration de Genève par la Société des Nations. C'est en 1959, onze ans après l'adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, que l'Assemblée générale des Nations Unies entérine la Déclaration des Droits de l'Enfant. Il faudra une dizaine d'années de travaux et de négociations, entre 1979 et 1989, pour aboutir à la conclusion de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Afin de fêter le 30^{ème} anniversaire de cette Convention, le groupe démocrate chrétien souhaite poser la question suivante :

La Commune pourrait-elle organiser un événement particulier autour de cet anniversaire, qui regrouperait des enfants, des adolescents lancés autour d'un "débat citoyen" et leur donnerait la parole autour de la concrétisation d'un ou de plusieurs droits de l'enfant ?

Ce débat, précédé d'une séance d'information et d'un travail préparatoire, pourrait être animé par une modératrice ou un modérateur de débat. Il pourrait se dérouler dans la salle du Conseil municipal.

Si cela est envisageable, serait-il possible de prendre contact avec les directions des écoles et/ou des comités des maisons de quartier, afin de leur soumettre le projet et de les impliquer dans sa réalisation ?

Cette question peut être traitée par le Conseil administratif sous différents angles, comme par exemple sous un angle social, culturel, sécuritaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

La deuxième chose est juste une question parce qu'on me la soumise à de très nombreuses reprises ces derniers jours : avez-vous été contacté, sollicité, interpellé par les CFF, par le Grand Conseil ou par le Conseil d'Etat par rapport à la problématique des wc dans nos deux gares ?

Mme MARMY : j'aimerais vous informer que j'ai inscrit une équipe de football et deux équipes de pétanque pour le Tournoi des élus. L'équipe de football est constituée avec Plan-les-Ouates parce que je n'avais pas assez de joueurs. Si d'autres personnes veulent encore s'ajouter à l'équipe, vous êtes les bienvenus.

M. AESCHBACHER : j'ai deux questions et une proposition. Je souhaite savoir si les travaux sur l'avenue du Plateau en venant de la route de Chancy sont terminés, et si l'arrêté définitif de circulation est entré en vigueur. En effet, j'ai constaté dernièrement que le panneau de sens interdit est encore posé de manière provisoire et de ce fait des véhicules continuent de passer sur ce chemin malgré le fait que c'est un sens interdit. Je pense qu'il serait bien de mettre un panneau « sens interdit », comme les panneaux « zone 30 » pour que les gens le voient bien quand ils arrivent, parce qu'en étant aux feux, j'en ai vu passer deux ou trois.

J'ai une autre remarque concernant la place des Ormeaux, côté avenue du Petit-Lancy. J'ai également été abordé par des personnes qui se plaignaient de risques importants de chute sur la partie de la place des Ormeaux se situant entre la route de Chancy et l'avenue du Petit-Lancy lorsque le temps est pluvieux, vu que ce sont des dalles de béton, c'est particulièrement problématique.

J'ai une proposition pour le futur président de ce Conseil : c'est de mettre en application de suite la motion « Sexisme, pas dans ma commune ! », parce que j'ai quand même été choqué par son intervention au point 9) à l'encontre de Mme De Vecchi, qu'on peut considérer comme étant une parfaite démonstration d'un comportement sexiste qui se doit d'être combattu, parce qu'il a remis en question la casquette de Mme De Vecchi.

M. CLEMENCE : ce n'est pas une question !

M. AESCHBACHER : non c'est une proposition.

M. CLEMENCE : elle doit s'adresser au Conseil administratif.

Mme ADAM : je pense comme beaucoup de gens ont ici assisté à la brillante victoire de Servette et aux mesures chaotiques de la sécurité au stade de la Praille. J'aimerais savoir s'il est possible que l'on puisse en discuter à la prochaine Commission de la sécurité.

M. REOLON : je reviens à ma remarque sur le chemin des Fraisiers, car le trou n'est toujours pas bouché.

Mme VILLARRUBIA : j'ai une question écrite au Conseil administratif.

Quelles mesures concrètes le Conseil administratif a-t-il entrepris depuis la signature de la Charte pour l'égalité salariale en 2016 ?

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes stipule entre autres qu'« il est interdit de discriminer les travailleurs à raison du sexe, soit directement, soit indirectement » que cette interdiction « s'applique notamment à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et à la formation continue, à la promotion et à la résiliation des rapports de travail ».

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

On sait en outre que les pouvoirs publics jouent un rôle d'exemple dans la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

En date du 22 septembre 2016, le Conseil administratif de la Ville de Lancy signait la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, élaborée par le Conseil fédéral la même année.

Cette charte invite le secteur public à utiliser ses compétences et ses partenariats en faveur de l'égalité salariale. Les signataires de la Charte prennent les engagements suivants :

- *Sensibiliser à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) leurs collaboratrices et collaborateurs impliqué-e-s dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions, mais aussi dans le recrutement, la formation et la promotion professionnelle.*
- *Réaliser, au sein de l'administration publique, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu.*
- *Encourager, au sein des entités proches des pouvoirs publics, une analyse régulière du respect de l'égalité salariale en recourant à un standard reconnu.*
- *Faire respecter, dans le cadre des marchés publics et/ou des subventions, l'égalité salariale en introduisant des mécanismes de contrôle.*
- *Informar sur les résultats concrets de cet engagement, notamment en participant au monitoring effectué par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.*

Dès lors mes questions sont les suivantes :

- *Quelles mesures concrètes le Conseil administratif a-t-il entrepris depuis 2016 pour chacun des 5 points de la Charte et avec quels résultats ?*
- *Le Conseil administratif a-t-il pris d'autres mesures allant dans le sens de l'égalité entre femmes et hommes dans son administration hormis celle liées à l'égalité salariale et à la Charte, et si oui lesquelles et avec quels résultats ?*
- *Les membres du Conseil administratif sont-ils prêts à s'engager individuellement dans le réseau « International Gender Championship (IGC) » visant notamment la parité dans les conférences, débats ou événements auxquels ils participent à titre officiel ? Si oui dans quels délais ? Si non pour quelles raisons ?*

Je remercie par avance le Conseil administratif pour sa réponse.

M. RENEVEY : une réponse concernant le stade de Genève, sachez que c'est le Servette football club qui gère la partie de la sécurité, puisque c'est lui qui est concerné par ce championnat. Il le fait avec un mandataire privé qui est, en l'occurrence, Securitas. Ce concept de sécurité est élaboré entre ces deux partenaires, en collaboration avec la Police cantonale.

M. LORENZINI : j'ai pris note des différentes questions concernant l'avenue du Plateau depuis la route de Chancy. A ma connaissance le panneau qui est provisoire est un rappel d'un panneau définitif et qui ne fonctionne pas très bien parce qu'il est posé très en amont, les personnes ne le voient visiblement pas, raison pour laquelle on a mis un deuxième panneau qui, lui, est un panneau provisoire pour le rappeler. Il est vrai que visiblement cela entre assez peu dans les moeurs parce que je passe régulièrement à cet endroit, mais il y a quand même des personnes qui s'engagent et ensuite c'est un peu compliqué, parce qu'il faut faire tout un tour. Il est difficile de prendre beaucoup d'autres mesures, peut-être un panneau lumineux, comme cela arrive sur certains feux, lorsque le feu se met au vert, on a des fois des panneaux qui indiquent qu'il est interdit de tourner, qui pourrait être imaginé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Pour la place des Ormeaux, sur l'aspect glissant de son revêtement, je crois que ce n'est pas un nouveau dossier, c'est malheureusement un constat assez ancien. Le revêtement qui a été mis en place lors de cette construction est ce qu'il est, on ne peut pas vraiment le changer. La seule démarche que nous avons entreprise, et qui va se réaliser d'ailleurs prochainement à titre d'essai pour remédier à la problématique des différences de niveaux et des marches, qui ne sont pas forcément visibles par les personnes âgées, est la pose de catadioptrés par leds pour renforcer la visibilité de ces marches, ce qui avait été relevé lors d'une rencontre avec les personnes âgées de l'EMS de la Vendée.

Pour le chemin des Fraisiers, je me renseignerai, je n'ai pas de réponse à vous donner.

M. BONFANTI : le concept des toilettes publiques au niveau des CFF, c'est d'en mettre de moins en moins dans les gares et dans les haltes en Suisse. Quand on a eu des discussions lors du Comité de pilotage en lien avec l'interface CEVA, les CFF n'étaient pas très désireux de placer des toilettes, dans la mesure où ils disent : on en met de moins en moins, on conseille maintenant aux usagers d'aller aux toilettes dans les trains, pour des questions de coûts, d'entretien, de nettoyage. Il est vrai que par la suite, les services du Canton ont pris contact avec différentes communes, dont la commune de Lancy, pour savoir si nous étions désireux d'entretenir et de nettoyer des toilettes publiques qui seraient installées à la halte Lancy-Bachet. Nous avons répondu par la négative car nous considérons qu'il s'agit d'une infrastructure cantonale, qui est en tout cas en lien avec les CFF et que ce n'est pas à la commune de nettoyer et d'entretenir des toilettes publiques qui vont être fortement utilisées et qui engendreront des coûts assez conséquents. Nous avons renvoyé la balle au Canton et nous savons qu'il y a eu pas mal de discussions à ce niveau-là. Au comité de pilotage, il a été pris la décision de trouver une solution tant pour la halte du Bachet que Pont-Rouge dont les toilettes publiques ne devaient au départ être utilisées que par les abonnés du P+R qui va se localiser là-bas. Maintenant, la discussion est de l'ouvrir à l'ensemble des usagers. Pour Pont-Rouge, c'est un peu plus compliqué, parce que jusqu'à présent aucune toilette publique n'était prévue. Donc, ils vont avoir une réflexion entre les CFF et la Fondation des parkings qui doit gérer la vélostation qui est à Pont-Rouge, et entre les différents acteurs, pour trouver une solution pour pouvoir installer des toilettes publiques dans cette gare, en sachant qu'il y aura à proximité de cette gare, d'ici quelques mois ou quelques années plusieurs commerces dont des restaurants et autres qui permettraient de répondre à ces sollicitations, puisqu'il y aura des toilettes dans ces restaurants. J'avoue que ce n'est pas une bonne réponse en soi, mais c'est déjà mieux que rien du tout.

M. MATHIEU : je proposerai, à l'instar de M. Reolon, ma question sur le carnotzet la prochaine fois.

20) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. MATHIEU : pour l'élection du Bureau, un groupe a-t-il une proposition pour la Présidence ?

Mme ROSSELET : le groupe Socialiste propose son camarade, Nicolas Clémence, comme Président du Conseil municipal.

Proposition acceptée par acclamation.

M. MATHIEU : un groupe a-t-il une proposition pour la vice-Présidence ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

M. NUROCK : pour le groupe MCG, nous proposons M. Christian Flury.

Proposition acceptée par acclamation.

M. MATHIEU : en ce qui concerne la fonction de Secrétaire ?

M. AESCHBACHER : le PLR propose M. Thierry Dérobert comme Secrétaire.

Proposition acceptée par acclamation.

M. MATHIEU : est-ce que les Verts ont une proposition ?

Mme VILLARRUBIA : les Verts proposent Mme Martine Degli Agosti comme membre du Bureau.

Proposition acceptée par acclamation.

M. MATHIEU : en ce qui concerne le groupe démocrate-chrétien ?

Mme MARMY : le groupe DC propose M. Michele Colleoni comme membre du Bureau.

Proposition acceptée par acclamation.

21) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

M. MATHIEU : tout d'abord permettez-moi de vous remercier tous et collectivement, l'année écoulée fut à un détail près très plaisante. Nos travaux furent parfois mouvementés mais à chaque problème nous avons trouvé sa solution. Merci.

Actualité oblige, mon message est structuré en trois tiers temps : un tiers statistique, un tiers politique et un tiers convivial.

Plusieurs d'entre vous me l'on dit : moins cher est le crédit, plus long est le débat. Je vais tenter de le prouver ou de l'infirmier.

J'ai mis au pont deux unités de calcul indispensables à ma démonstration : le premier est « litre de salive » correspondant à une ligne du procès-verbal, le second « l'indice de palabre » résultant du litre de salive divisé par le montant du crédit en question exprimé en milliers de francs suisses. J'espère que tout le monde suit. Je dois dire que parfois, à la Commission des finances, j'ai l'impression d'entendre cela.

En litres de salive, donc en valeur absolue, les trois projets les plus débattus furent :

1. l'approbation du budget - une centaine de millions de francs
2. l'aménagement du parc Louis Henri Maquelin – Fr. 100'000.—
3. Rénovation transformation de l'école de Tivoli – Fr. 27 millions

Les deux plus gros crédits de cette année sont sur le podium, l'hypothèse semble donc infirmée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 mai 2019

Selon l'indice de palabre, donc proportionnellement à leur coût, les projets les plus discutés furent :

- le parc Louis Henri Maquelin Fr. 100'000.--,
- le télérelevage Fr. 195'000.--,
- la pelouse synthétique de Florimont Fr. 220'000.--.

Trois sujets de moins de Fr. 250'000.--, l'hypothèse semble donc valable.

Mais comme disait Winston Churchill : je ne crois pas aux statistiques que lorsque je les ai moi-même falsifiées.

Plus sérieusement, revenons à la politique. Je vais vous entretenir d'une problématique à la mode : le climat. Ne pas le faire serait oublier mon appartenance politique. Comme Nicolas Hulot, je pense que c'est tous ensemble que nous pouvons résoudre cet immense défi. En tant que collectivité publique, nous nous devons de montrer l'exemple : une première action concrète serait de ne plus dépendre des énergies fossiles en ce qui concerne le chauffage de nos bâtiments.

C'est un objectif totalement réalisable, y compris à court terme.

Augmenter la dette en investissant dans le durable n'est pas inconscient. Si nous investissons dans le durable, les générations futures ne seront pas impactées car nous aurons déjà entrepris à moindre frais (bas taux d'intérêts) des transformations inévitables. Pourquoi attendre, il faut changer les chaufferies à mazout et à gaz. Tout le monde y gagnera, y compris nos enfants.

Enfin vous avez tous trouvé sur vos places un sachet, un planton et une enveloppe. Le sachet vous permettra de faire vos courses sans utiliser d'emballage plastique ; vous mettez les fruits ou légumes dans le sachet, vous pesez et mettez l'étiquette sur la petite étiquette et le tour est joué, la planète vous sera reconnaissante. En ce qui concerne l'enveloppe elle démontre que mon futur s'est arrêté le 5 avril à 18h30.

Enfin, pourquoi un planton de fraise. Premièrement parce que c'est bon, deuxièmement parce que c'est de chez nous. Vous pouvez aisément le repiquer, y compris avec le pot, soit dans une jardinière, soit en pleine terre, le plus possible au soleil et arroser abondamment. Cette variété résiste bien aux maladies tout en étant très appréciée des abeilles.

Je vous souhaite un avenir radieux entre les mains de notre nouveau Président. Assurément, sous sa houlette, nous ne serons jamais aux fraises, nous ne serons pas à côté du sujet, nous ne sucrerons pas les fraises, nous n'allons pas trembler de colère ou de peur, nous n'irons pas aux fraises, nous n'allons pas errer sans but, mais, mon cher Nicolas, on va la ramener notre fraise. Merci à tous !

L'assemblée applaudit.

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire :

Christian FLURY

Le Président :

Alain MATHIEU

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme BEUN : ma question concerne le cèdre de l'Atlas qui se trouve actuellement dans le parc En Sauvy et que vous connaissez tous. Nous avons eu une grosse surprise l'autre jour avec l'association ALMA. Nous nous trouvions dans le bâtiment à côté pour vérifier les plans concernant l'enquête publique. Nous avons eu la mauvaise surprise de voir que le cèdre de l'Atlas va être détruit. Notre question porte sur la destruction de ce bel arbre. Vous nous aviez confirmé que cet arbre, vous vouliez le garde. Allez-vous pouvoir vous battre pour garder cet arbre que nous voulons aussi garder.

M. BONFANTI : l'arbre qui avait été remis en question par rapport au tracé du tram et qui doit être maintenu comme cela avait été demandé et comme l'Etat l'a indiqué. Pour ma part, cet arbre ne doit pas être impacté par le changement du tracé du tram. Nous avons déjà répondu à l'ALMA par rapport à cela. Je veux bien vous répondre une deuxième fois : non, cet arbre va être protégé.